

Guide des affaires

Égypte

Sous la direction de Christelle LABERNÈDE



2026



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2026



Guide des affaires

Égypte

Sous la direction de Christelle LABERNEDE



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE VOS OPÉRATIONS ET PROJETS D'IMPLANTATION EN ÉGYPTÉ

Le cabinet Shehata & Partners accompagne les entreprises internationales dans leurs opérations, notamment en matière de projets d'implantation, d'import-export et de création d'entreprises, en Égypte et dans la région MENA.

Contact

(+20) 102 225 6100
info@shehatalaw.com

En Savoir Plus

www.shehatalaw.com

Sommaire

01. CONNAISSANCE GENERALE DU PAYS 9

- Les points clés du marché 10
- Les points clés de l'environnement politique 14
- Les points-clés des échanges 16
- Les secteurs porteurs 22

02. FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS 36

- Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal 37
- S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires 46
- Trouver le bon partenaire 51
- Réussir son implantation 54
- Se faire connaître 56
- 58
- Se faire payer 59
- Se protéger 62
- Aides et appuis 65

03. CONTACTS UTILES 72

- Contacts Utiles 73

CARTE INSÉRÉE PAR
LE SERVICE PRODUITS ÉDITORIAUX

Source : GEOATLAS.com* 2009 © Graphi-Ogre

PLANS DES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS DU PAYS

Plan de X : insérer le lien hypertexte

Plan de Y : insérer le lien hypertexte

Plan de Z : insérer le lien hypertexte

Remerciements

Nous adressons nos plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont participé, par leur témoignage, leurs analyses ou leurs conseils, à la rédaction de cet ouvrage, ainsi qu'à tous nos sponsors qui ont collaboré, par leur soutien, à la réalisation du Guide des affaires Égypte 2026. Nous remercions en particulier les membres de la section CCEF d'Égypte pour leur soutien renouvelé. Nous remercions également M. Eric CHEVALIER, Ambassadeur de France en Égypte, ainsi que tous nos collègues de l'ambassade, et plus particulièrement ceux du Service Économique, pour leur appui constant.

Les auteurs de témoignages :

- M. Pascal FURTH, Chef du service Économique de l'Ambassade de France en Égypte ;
- M. Ahmed NAGUIB, Directeur général de la Chambre du Commerce et de l'Industrie française en Égypte ;
- M. Mohamed SAAD, Président du comité CCEF Égypte et Chief Executive Officer de Philips Lightning – Signify.

Préface



L'Égypte occupe une place singulière au carrefour de l'Afrique, du monde arabe et de la Méditerranée au cœur du commerce international grâce au canal de Suez.

Forte d'une histoire plurimillénaire, d'un dynamisme démographique remarquable et d'un potentiel économique en pleine expansion, elle s'affirme aujourd'hui comme un acteur central de la stabilité et du développement régional.

Dans ce contexte, la relation entre la France et l'Égypte s'inscrit dans une continuité historique fondée sur la confiance et l'amitié, dont la visite officielle du Président de la République Emmanuel Macron en avril dernier a ancré le caractère stratégique.

En matière économique, notre coopération étroite a permis de hisser la France parmi les premiers partenaires de l'Égypte. La présence de nos entreprises incarne mieux que tout discours la vivacité de nos liens. Elles sont présentes dans de nombreux secteurs en fort essor dont, notamment, l'énergie, les projets d'infrastructure, l'agrotech, la santé, les technologies ou encore l'industrie et les services.

Ces entreprises contribuent activement au développement du pays et au renforcement de nos liens bilatéraux, à la création de valeurs partagées et à la formation de nombreux talents dont l'Égypte, pays de plus de 110 millions d'habitants, est riche.

Au-delà des investissements, plusieurs milliers d'entreprises françaises exportent vers l'Égypte, essentiellement des PME. Les opportunités de ce grand marché sont accessibles à toute entreprises, certes déjà aguerrie à l'export et bénéficiant de partenaires locaux solides.

Au-delà des précieux conseils que vous pourrez retrouver dans la nouvelle édition de ce Guide des Affaires, vous pouvez pleinement compter sur mon engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des services de l'Ambassade de France en Égypte, et en particulier de l'équipe de Business France, pour vous accompagner dans vos projets, faciliter vos démarches et favoriser l'émergence de partenariats solides et durables dans un marché aux perspectives remarquables.

Ensemble, poursuivons le développement de cette coopération d'excellence, au service de l'innovation, de la croissance et du rayonnement de la France, ainsi que du partenariat franco-égyptien.

À très bientôt au Caire !

S.E. M. Éric CHEVALLIER,
Ambassadeur de France en Égypte



Les investissements français en Égypte dépassent aujourd'hui 7 milliards de dollars, répartis entre plus de 180 entreprises et générant plus de 50 000 emplois directs. Cette présence économique solide illustre la confiance durable entre nos deux pays et confirme la position de la France parmi les principaux partenaires européens de l'Égypte.

L'Égypte, par son positionnement stratégique et la vitalité de ses transformations, s'impose comme un partenaire incontournable pour la France. Elle attire de plus en plus d'investisseurs et d'entreprises françaises désireuses de contribuer à sa modernisation, de partager leur savoir-faire et de s'inscrire dans sa trajectoire de croissance durable.

Portée par une population jeune et par la poursuite de réformes structurelles, l'Égypte maintient un potentiel de croissance robuste, avec des priorités affirmées dans la transition énergétique, l'agrotech, les infrastructures, la santé et le numérique, où l'innovation, l'industrialisation et la montée en compétences ouvrent de nouveaux marchés.

Située au croisement de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient, l'Égypte est une porte d'entrée naturelle vers les marchés du Golfe et du continent africain. Le canal de Suez, la profondeur du marché intérieur et la connectivité logistique confèrent au pays un rôle de plateforme régionale. Pour les entreprises françaises, se positionner en Égypte, c'est accéder à des chaînes de valeur qui irriguent la Méditerranée, le Golfe et l'Afrique.

Cette dynamique se traduit par une demande soutenue pour des solutions françaises performantes, responsables et compétitives. Les entreprises françaises sont reconnues pour la qualité de leurs offres, mais surtout pour leur engagement dans la durée. Les partenaires égyptiens apprécient cette constance, la fiabilité des relations et la volonté de bâtir des projets créateurs de valeur locale. C'est une relation gagnant-gagnant qui associe performance économique et transfert de compétences.

Notre ambition, avec Business France, est d'accompagner cette dynamique afin de transformer des opportunités en succès commerciaux, puis en présences durables au service de la croissance des entreprises françaises et du développement de l'Égypte.

À celles et ceux qui regardent vers ce marché stratégique, c'est le moment d'affirmer vos ambitions, de rencontrer vos futurs partenaires et de vous positionner sur les chantiers prioritaires du pays !

Christelle LABERNÈDE,
Directrice Business France Égypte



Connaissance générale du pays

01

Thématiques :

- Les points clés du marché
- Les points clés de l'environnement politique
- Les points clés des échanges
- Les secteurs porteurs

Les points clés du marché

118 M

D'habitants en Égypte

Idéalement située entre l'Afrique et le Moyen-Orient, entre la mer Méditerranée et la mer Rouge par le canal de Suez, l'Égypte bénéficie d'une position stratégique majeure. Le pays est frontalier de la Libye à l'ouest, du Soudan au sud, ainsi que d'Israël et de la Palestine à l'est. L'Égypte fait face à l'Arabie saoudite par la mer Rouge.

- L'Égypte est le **deuxième marché de consommateurs** le plus important (en valeur) du Moyen-Orient et d'Afrique, derrière l'Arabie Saoudite. La consommation intérieure joue un rôle significatif dans l'économie d'un pays. Avec un PIB/ habitant de 2 944EUR et un âge moyen de 24,5 ans, l'Egypte figure parmi les nations les plus jeunes du monde arabe.

95%

De la population vit sur 8% du territoire

- **Les réformes économiques et la dévaluation** de la livre égyptienne ont fait du prix le principal critère d'achat des consommateurs. Après un pic d'inflation supérieur à 35 % en 2023, la situation s'est stabilisée autour de 10 à 15 % en 2025, mais le pouvoir d'achat reste affaibli, orientant la consommation vers les produits essentiels.
- **Données monétaires :** En février 2026, la livre égyptienne (*EGP*) s'échangeait à 55,52 EGP pour 1 EUR, marquant une forte dépréciation depuis 2016. Malgré cette instabilité, l'Égypte reste favorable aux activités d'exportation grâce à sa position stratégique et à des infrastructures logistiques efficaces facilitant les échanges et les déplacements.

Taux de change annuel pour 1 EUR

Indicateur Monétaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (16/02)
Livre égyptienne (EGP)	20,96	19,78	18,31	17,17	19,90	34,11	53,03	56,49	55,52

Données sur les infrastructures

Soutenu par les bailleurs internationaux et les monarchies du Golfe, le gouvernement égyptien investit massivement dans de vastes projets d'infrastructures pour bâtir une Égypte moderne. La création de nouvelles villes, dont la Nouvelle Capitale Administrative, ainsi que le développement des transports, des ports et des zones économiques visent à désengorger Le Caire et à renforcer l'attractivité régionale du pays.

Le port d'Alexandrie, par lequel transite 65 % du commerce extérieur, et Port Saïd, à l'entrée du canal de Suez, sont des plateformes clés du trafic maritime mondial. Le développement de ports secs près du Caire et l'ouverture de nouveaux terminaux renforcent la fluidité du fret. Le réseau ferroviaire modernisé et le futur train à grande vitesse amélioreront la connectivité entre les zones industrielles et portuaires, tandis que le réseau routier étendu et la modernisation du transport aérien (avec l'aéroport Sphinx) facilitent les échanges commerciaux et logistiques régionaux, consolidant le rôle de l'Égypte comme hub de transport entre l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe.

Données macroéconomiques

Indicateurs	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25 (p)	2025/26 (p)
<i>PIB nominal (en Mds USD) - dont en % :</i>	475	394	380	346	387
<i>Agriculture</i>	11,50	11,20	12,30	11,20	11,10
<i>Industrie</i>	26,80	26,20	23,70	24,80	24,30
<i>Service</i>	46,10	46,10	47,60	47,70	48,10
<i>Autres</i>	15,60	16,50	16,40	16,30	16,50
<i>PIB par habitant (en USD)</i>	4587	3744	3542	3160	3469
<i>Croissance du PIB réel (%)</i>	6,7	3,8	2,4	3,6	4,1
<i>Taux d'inflation, IPC moyen (% annuel)</i>	8,5	24,4	33,3	21,2	14,4

Source : [*Direction Générale du Trésor*](#)

Le Canal de Suez

Le canal de Suez, long de 193 km, est une voie stratégique par laquelle transite **environ 10 % du commerce mondial**. Son élargissement en 2015 a doublé sa capacité et renforcé le rôle de l'Égypte comme carrefour maritime entre l'Europe et l'Asie.

Autour de cette artère, la Suez Canal Zone offre aux investisseurs un environnement logistique et fiscal attractif, destiné à faire du pays une plateforme de réexportation vers l'Afrique et le Moyen-Orient.

Les revenus du canal de Suez ont atteint 1,97 Mds USD entre juillet et novembre 2025, soit une hausse de 17,5% sur un an, portée par une augmentation de 5,2% du nombre de navires (5 874) qui transitent et de 14,4% du tonnage (247,2 Mt). Selon le président de l'Autorité du canal, cette reprise reflète l'amélioration progressive des conditions de navigation en mer Rouge et la restauration de la confiance des compagnies maritimes.

Le Tourisme

Après une décennie de performances modestes marquée par les secousses de 2011 et la crise sanitaire, le tourisme égyptien a connu en 2025 l'une de ses meilleures années historiques, confirmant le retour durable du pays parmi les grandes destinations mondiales, porté notamment par du Grand Egyptian Museum (GEM), devenu un levier stratégique d'attractivité. L'Égypte a accueilli près **de 19 M de touristes, soit une hausse de 21 % par rapport à 2024**. Le tourisme culturel a également affiché une performance remarquable : les sites archéologiques et musées ont enregistré 18,6 M de visiteurs (+33,5 % sur un an), traduisant l'attrait renouvelé pour le patrimoine égyptien.

Les Hydrocarbures

Au cours de la période janvier-octobre 2025, les exportations égyptiennes de combustibles et produits pétroliers ont atteint environ 4,14 Mds USD, marquant un redressement par rapport à l'année précédente, tout en restant en deçà des niveaux enregistrés au début de la décennie. En 2025, les hydrocarbures et produits minéraux représentent environ 30 à 32 % des exportations totales de marchandises, contre des parts plus élevées observées auparavant, traduisant une diversification progressive de la structure exportatrice. L'évolution récente s'explique à la fois par les fluctuations des cours internationaux et par les contraintes de production domestique. Par ailleurs, le segment du gaz naturel liquéfié (GNL) demeure sous pression : la priorité accordée à la demande intérieure et la baisse relative des surplus exportables ont limité la performance de ce segment.

Les revenus de la diaspora égyptienne résidant à l'étranger

Environ 14 M d'Égyptiens résident à l'étranger, avec une large majorité installée dans les pays du Golfe.

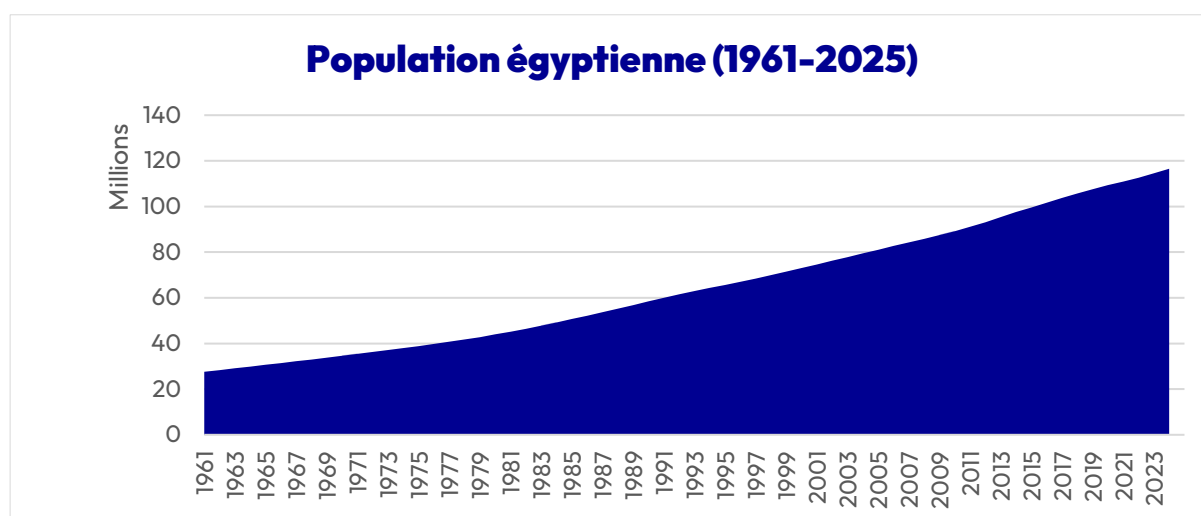
En 2024/2025, les transferts financiers de la diaspora ont atteint un niveau inédit de **36,5 Mds USD**, constituant l'une des principales sources de devises du pays et un soutien déterminant à l'équilibre extérieur.

Données géographiques

Avec ses 1 001 450 km², soit près de deux fois la France, l'Égypte occupe une position stratégique entre l'Afrique et le Moyen-Orient. Principalement désertique, elle concentre sa population dans la vallée et le delta du Nil, qui fournissent l'essentiel de l'eau et des terres fertiles.

Données démographiques

- **Population** : La population égyptienne compte près de 118 M d'habitants, presque le double de la population française dont 95 % vivent sur seulement 8 % du territoire, concentrés dans la vallée du Nil et le delta, où la densité de population est parmi les plus élevées au monde. Environ 43 % des Égyptiens résident en ville, principalement au Caire et à Alexandrie.
- **Démographie** : L'Égypte connaît une forte croissance démographique, avec un accroissement de 2 millions d'habitants par an. La population égyptienne est jeune : près de 60 % ont moins de 25 ans et plus de la moitié sont en âge de travailler. Malgré la baisse de la fécondité (moins de 3 enfants par femme), les inégalités sociales demeurent fortes, avec environ 30 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, tandis qu'une classe moyenne émergente de 15 à 20 % soutient la demande pour des produits européens, notamment français.
- **Données linguistiques** : Sur le plan linguistique, l'arabe égyptien est la langue parlée au quotidien et l'arabe littéraire reste la langue officielle. L'anglais est largement utilisé dans les affaires, l'administration et parmi les jeunes diplômés, tandis que le français conserve une présence notable dans les milieux éduqués et les élites, héritage des liens historiques et culturels avec la France.



Les points clés de l'environnement politique

Type de régime : L'Égypte est **un régime présidentiel autoritaire à forte influence militaire**, où le pouvoir exécutif concentre l'essentiel des décisions politiques et économiques. Les 27 gouvernorats disposent d'une autonomie très limitée, contrairement aux régions françaises. Les dernières élections présidentielles, tenues en décembre 2023, ont reconduit **Abdel Fattah al-Sissi**, et les prochaines sont prévues pour 2030.

Principaux dirigeants : Le Premier ministre égyptien est **Dr Mostafa Madbouly**. Le vice premier ministre pour les affaires économiques est **Dr Hussein Mohamed Ahmed ISSA**. Nous pouvons également noter l'importance du ministre de la Défense et de la production militaire, **Général Achraf Salem ZAHER Ali Mansour**.

Le pouvoir exécutif appartient au Président élu au suffrage universel direct pour six ans renouvelables une fois. Le Président choisit le Premier ministre dont la nomination doit être approuvée par le parlement. Le Président est le chef des armées. Le Président peut désigner jusqu'à 5 % des députés.

Le pouvoir législatif est composé de deux chambres : la Chambre des représentants, qui a le pouvoir de promulguer des lois, d'approuver les traités bilatéraux et multilatéraux ainsi que le budget national, et le Sénat, qui exerce un rôle consultatif sur la politique générale et les réformes constitutionnelles. La Chambre des représentants compte jusqu'à 596 membres.

Le système judiciaire égyptien est fondé sur les codes napoléoniens, le droit romain et la charia islamique. La structure du système judiciaire égyptien est constituée de trois ordres de juridictions : constitutionnel, administratif et judiciaire. Plusieurs types de tribunaux spécialisés existent : tribunaux militaires, cours familiales, cours économiques, cours environnementales.

Depuis le Printemps arabe, l'Égypte fait face à **de multiples défis sécuritaires**, dont la menace persistante des Frères Musulmans, ainsi qu'à l'instabilité régionale en Libye, à Gaza et au Soudan. Ces tensions ont renforcé son rôle de garant de la stabilité intérieure et régionale.

Analyse des risques politiques :

EVALUATION COFACE
C
RISQUE PAYS
C
CLIMAT DES AFFAIRES

Politiques étrangères :

Depuis 2014, la politique étrangère de l'Égypte sous la présidence d'Abdel Fattah al-Sissi s'est recentrée sur l'Afrique, la stabilité régionale et la diversification de ses alliances internationales. Après une période de retrait, l'Égypte a réaffirmé son rôle continental, notamment à travers sa présidence de l'Union Africaine en 2019 et l'accueil de grands forums économiques et sanitaires.

La mise en service du **Grand Barrage de la Renaissance (GERD)** en Éthiopie, en 2025, ravive cependant les tensions autour du partage des eaux du Nil, ressource vitale pour le pays.

Le Caire maintient des relations étroites avec les monarchies du Golfe, qui lui ont apporté plus de 100 Mds USD d'aide depuis 2011, consolidant sa stabilité économique. L'Égypte a également rétabli ses relations avec le Qatar en 2021 et signé en 2025 un accord d'investissement de 7,5 Mds USD, tout en renouant un dialogue pragmatique avec la Turquie.

Les **États-Unis** demeurent un partenaire stratégique majeur, avec plus de 90 Mds USD d'aides militaires et économiques depuis 1946.

L'Égypte entretient aussi un partenariat stratégique renforcé avec **l'Union Européenne**, centré sur la sécurité, l'énergie et la gestion migratoire. En 2024, un accord global de 7,4 Mds d'euros a été signé avec l'UE, tandis que les relations franco-égyptiennes restent exemplaires, notamment dans les domaines de la défense (contrat Rafale de 3,9 Mds €), de l'énergie et de l'éducation.

Sur le plan **eurasiatique**, l'Égypte poursuit une diplomatie d'équilibre entre la Russie, l'Ukraine et la Chine. Avec Moscou, la coopération porte sur le blé, l'énergie et les projets d'infrastructure. Avec Pékin, les liens se sont considérablement intensifiés dans le cadre de la Belt and Road Initiative, faisant de la Chine un investisseur clé (plus de 30 Mds USD) dans la zone économique du Canal de Suez et la nouvelle capitale administrative.

Enfin, l'Égypte joue un rôle actif dans les **organisations internationales** : le pays est membre de l'ONU, de l'Union Africaine, de l'Organisation de la Coopération Islamique et de la Ligue Arabe (présidée par des diplomates égyptiens depuis 1991).

L'Égypte fait également partie du G77, qu'elle a présidé en 2018, et M. Sissi a été invité par le président Macron au sommet du G7 à Biarritz en 2019. L'Égypte a également servi en tant que membre non-permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies (UNSC) en 2016-2017.

Les points-clés des échanges

La **balance commerciale égyptienne** a affiché un **déficit de 13,4 Mds USD au T2 de l'exercice 2024/2025**.

Cette dégradation s'explique par l'élargissement du **déficit non pétrolier**, qui a atteint 37,1 Mds USD au cours de l'exercice 2024/2025, ainsi que par l'augmentation du **déficit pétrolier**, évalué à 13,9 Mds USD sur la même période. Elle reflète **également la baisse des revenus du Canal de Suez**, qui se sont établis à 3,6 Mds USD en 2024/2025, contre 6,6 Mds USD l'exercice précédent.

Chiffres clés

-13,4 Mds USD

Balance commerciale de l'Égypte au T2 de l'exercice 2024/2025

38,9%

Hausse des exportations de biens non pétroliers en 2024/2025

3,07 Mds EUR

Volume total des échanges bilatéraux franco-égyptiens hors défense en 2025

+4,2%

Par rapport à 2024

L'Égypte reste par ailleurs fortement dépendante des importations essentielles : elle demeure le premier importateur mondial de blé en 2025, tandis qu'environ 40 % des intrants utilisés par son secteur manufacturier sont importés selon les estimations, soulignant la vulnérabilité persistante de l'industrie **égyptienne face aux chocs externes**.

--

D'après les douanes françaises, **le volume total des échanges bilatéraux franco-égyptiens hors défense s'est établi à 3,075 Mds EUR en 2025**, en hausse de 4,2% par rapport au niveau enregistré en 2024, à 2,95 Md EUR.

Les exportations françaises vers l'Égypte se sont élevées à 1,86 Mds EUR (+3,9% en g.a), portées principalement par les produits de la construction aéronautique (part : 13%)

Les importations françaises en provenance d'Égypte ont atteint 1,22 Md EUR (+5,4% en g.a), enregistrant le plus haut niveau de la décennie.

Le solde commercial reste excédentaire en faveur de la France à 637 M EUR (en léger recul de 5 M EUR par rapport à 2024).

En 2024, l'Égypte représentait **le 15ème excédent commercial bilatéral de la France**, le 2ème plus important à l'échelle de l'Afrique (derrière le Sénégal, à 1,05 Md EUR) et à l'échelle de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (derrière les Émirats arabes unis, à 4,5 Md EUR).

Les exportations françaises vers l'Égypte

En 2025 les exportations françaises vers l'Égypte se sont élevées à 1,86 Mds EUR, en hausse de 3,9 % malgré la dégradation du contexte économique local et la forte dépréciation de la livre égyptienne (-6,7 % par rapport à l'euro).

Cette progression repose principalement sur la construction aéronautique (144 M EUR, -32 %), les produits pharmaceutiques (221 M EUR, -14 %) et chimiques (156 M EUR, +20 %), qui représentent ensemble près de 44 % des ventes totales.

Malgré des disparités, la France conserve une position solide sur le marché égyptien, soutenue par son secteur aéronautique, pharmaceutique et industriel.

Les importations françaises vers l'Égypte

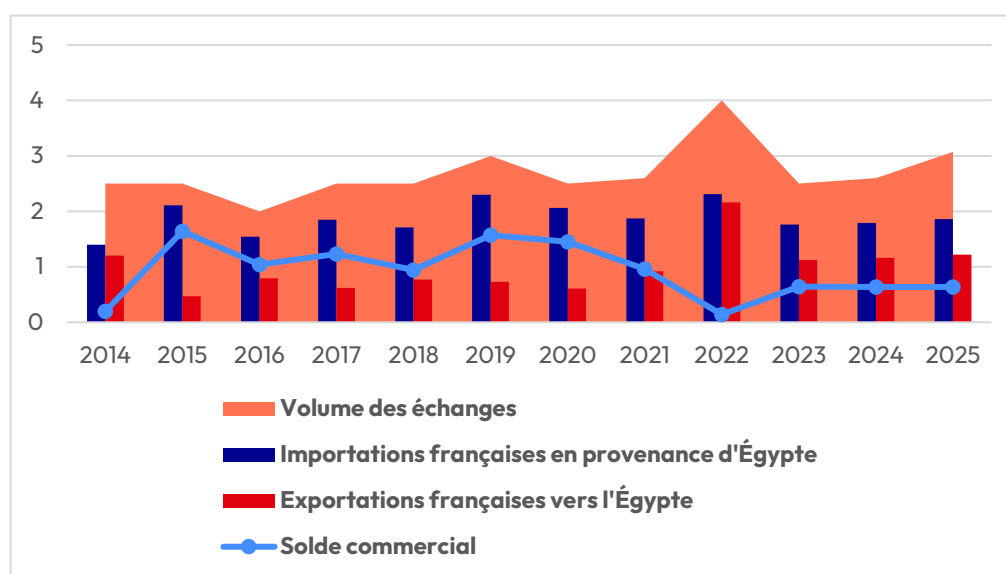
Les importations françaises en provenance d'Égypte ont progressé de 5,4 % en 2025, atteignant 1,22 Mds EUR, leur plus haut niveau historique.

Les produits chimiques de base dominent les importations (417 M EUR, 34 % du total), suivis des articles d'habillement (155 M EUR, +13 %) ainsi que le matériel électrique (93 M EUR, 8 % du total).

Les produits chimiques de base progressent fortement (+21 %), devenant le premier poste d'importation, les importations de parfums, cosmétiques et produits d'entretiens ont d'ailleurs évolué de 585 %, atteignant 3 M EUR.

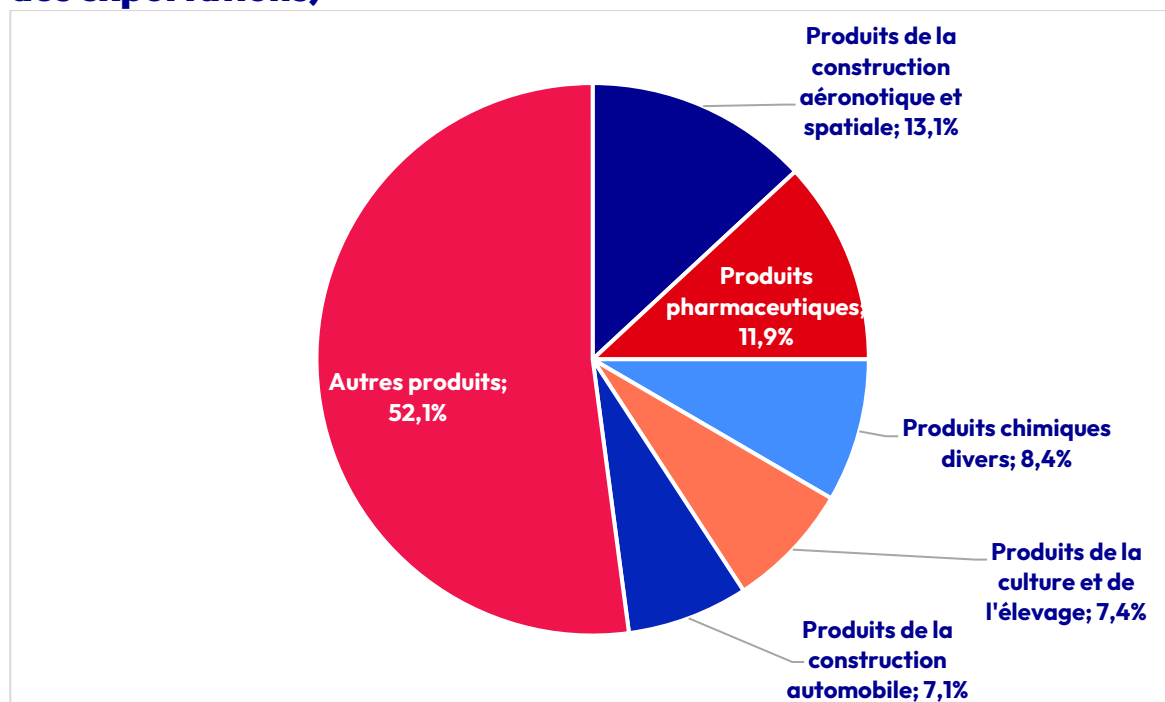
En revanche, les produits pétroliers raffinés chutent fortement (-60 %, 30 M EUR), tout comme certains produits manufacturés et matériaux de construction.

Dans l'ensemble, la balance commerciale demeure excédentaire pour la France, mais la diversification et la compétitivité croissante de l'industrie égyptienne renforcent son rôle dans les échanges bilatéraux.



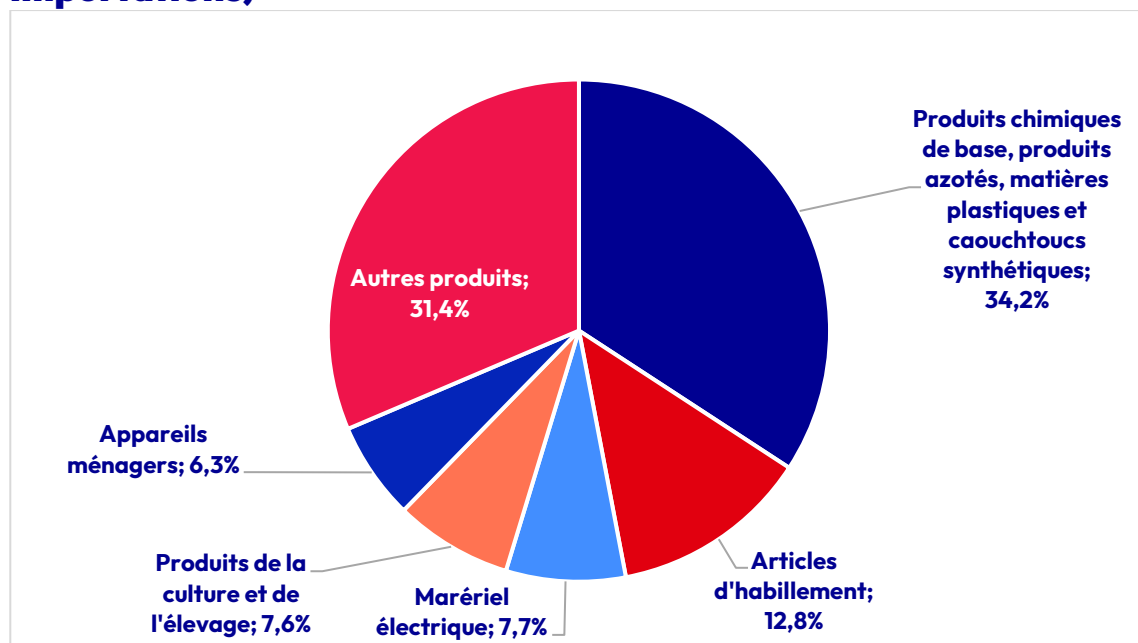
Source : Douanes Françaises

Principaux postes d'exportations françaises vers l'Égypte en 2025 (en % du total des exportations)



Source : Douanes Françaises

Les importations depuis l'Égypte vers la France en 2025 (en % du total des importations)



Source : Douanes Françaises

ACCORDS MULTILATÉRAUX

Zone EUROMED

La zone de libre-échange pan-euro-méditerranéenne (PEM) comprend aujourd'hui :

- les membres de l'Union Européenne ;
- les États de l'AELE / EFTA (Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein) ;
- la Turquie ;
- les Îles Féroé ;
- les pays signataires du processus de Barcelone / partenaires méditerranéens : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie (bien que la ratification effective reste en suspens), Tunisie, et l'Autorité palestinienne ;
- les pays des Balkans occidentaux : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Serbie, Monténégro, Kosovo ;
- la Moldavie ;
- la Géorgie et l'Ukraine.

De plus, depuis le 7 décembre 2023, de nouvelles règles d'origine harmonisées de la convention PEM entrées en vigueur le 1er janvier 2025, avec une période de transition jusqu'à fin 2025 pendant laquelle les anciens et nouveaux critères pourront coexister selon les accords bilatéraux.

Les États-Unis

L'Égypte a signé avec les États-Unis et Israël un accord pour la création de zones industrielles qualifiées (QIZ). En vigueur depuis février 2005, cet accord permet, sous conditions préférentielles, l'entrée sur le territoire américain de produits égyptiens qui comportent une valeur ajoutée locale d'au moins 35 % et un minimum d'intrants israéliens de 10,5 %. Le secteur du textile en profite principalement.

Depuis fin 2023, l'Égypte, Israël et les États-Unis ont convenu en principe de réduire cette contribution israélienne de 10,5 % à environ 8,2 %, ce qui pourrait alléger certaines contraintes pour les exportateurs égyptiens. Cependant, cette réduction n'est pas encore officiellement ratifiée ni pleinement appliquée, et les négociations sont suspendues depuis l'escalade du conflit régional autour de Gaza.

Grande zone arabe de libre-échange

Le GAFTA couvre 18 États arabes : Algérie, Bahreïn, Égypte, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Tunisie, Émirats arabes unis, Yémen, ainsi que l'Autorité palestinienne.

Marché commun d'Afrique orientale et australe

Les États membres du COMESA comprennent 21 membres : le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Eswatini, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

L'Égypte a pris la présidence tournante du bloc lors du 21^e sommet, le 23 novembre 2021. Sous sa présidence, elle s'est engagée à renforcer l'intégration régionale et à stimuler le commerce intra-COMESA. Les échanges commerciaux du COMESA ne sont plus limités à des matières premières : les

produits manufacturés, les denrées alimentaires, les combustibles, les minerais et les métaux jouent désormais un rôle significatif dans les importations et exportations de la région.

Union Africaine

L'Union Africaine (UA) rassemble 55 États membres, chacun étant un État africain souverain reconnu, le Somaliland n'étant pas membre. Elle inscrit dans ses objectifs stratégiques la mise en place d'une zone de libre-échange continentale, d'une union douanière, d'un marché unique, ainsi que la création d'une banque centrale et d'une monnaie commune dans le cadre de l'Agenda 2063. Si ces étapes restent encore en cours de construction, plusieurs initiatives concrètes ont été lancées, notamment le *Pan-African Payments and Settlement System* (PAPSS) pour faciliter les règlements commerciaux en monnaies locales, et le projet *d'African Units of Account* (AUA) soutenu par la Banque africaine de développement comme première étape vers une intégration monétaire renforcée.

CEN-SAD

La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) est une organisation intergouvernementale africaine créée en 1998 à Tripoli en Libye. Elle regroupe aujourd'hui 29 États membres et a déplacé son siège à N'Djaména (Tchad) en raison de l'instabilité politique en Libye.

Ses objectifs comprennent notamment la liberté d'échange et de circulation des biens, produits, services, et personnes entre États membres, la promotion du commerce extérieur, l'harmonisation des politiques économiques, ainsi que le développement des infrastructures de transport et de communication.

TÉMOIGNAGE



En 2025, L'Égypte devrait confirmer le rebond solide, de 4,4% de croissance sur l'exercice 2024/2025.

Malgré un environnement régional tendu et les perturbations liées au canal de Suez, l'activité du secteur privé s'est raffermie, notamment dans le tourisme, les services et l'industrie non-pétrolière.

Dans le même temps, les entrées de devises étrangères se redressent, portées par de bons revenus touristiques et par la reprise des transferts de la diaspora depuis l'étranger.

Dans ce cadre, les autorités visent 4,5 à 4,6% de croissance en 2025/2026, un objectif ancré dans les réformes de 2024 sur les volets monétaire et budgétaire, qui améliorent la stabilité et la lisibilité pour les entreprises françaises.

Sur le climat des affaires, la trajectoire est plutôt favorable. Les autorités affichent la volonté de simplifier les démarches, tandis que le GAFI continue d'attirer les investissements avec des mécanismes d'incitation efficaces.

Pascal FURTH,
Chef du Service Économique de l'Ambassade
de France

Parce que l'on reste dans un contexte de pays émergent, s'adosser à des partenaires locaux solides demeure toutefois essentiel.

Les programmes menés avec le FMI et l'Union Européenne comportent d'ailleurs des engagements pour continuer d'améliorer l'environnement des entreprises. Un fait marquant s'ajoute, l'investissement privé a récemment dépassé l'investissement public.

Reste un chantier prioritaire, garantir un véritable *level playing field* entre acteurs publics et privés. Il n'existe cependant pas de discrimination envers les entreprises étrangères, mais une accélération est attendue afin d'assurer pleinement l'équité des conditions de concurrence.

En matière d'infrastructures, l'Égypte continue de bâtir à grande échelle. D'abord, les transports et la gestion de l'eau, du traitement à l'irrigation, tirent la demande. Ensuite, l'énergie accélère sa transition vers le solaire, l'éolien et le nucléaire, ce qui ouvre un champ de projets industriels et de services. Parallèlement, le secteur de la santé se renforce, notamment au moyen de partenariats public-privé. De même, l'éducation demeure un levier central, portée par la montée de l'edtech et le renforcement de la formation professionnelle. Enfin, la numérisation des services publics et du secteur bancaire s'intensifie, ce qui simplifie les démarches, réduit les délais et élargit l'accès.

Sur le moyen-terme, l'atout majeur du pays reste son capital humain. Les principaux risques, eux, viennent du contexte géopolitique régional.

La réussite macroéconomique repose d'abord sur la poursuite des réformes, une discipline budgétaire crédible et une gestion prudente des devises étrangères, afin de consolider la soutenabilité de la dette. Parallèlement, la mise en place d'un véritable *level playing field* renforcerait encore davantage l'attractivité et la confiance.

Les secteurs porteurs

19%

Part de la population égyptienne employée dans l'agriculture

10%

Du budget alloué aux secteurs de la santé et de l'éducation

14%

Poids du secteur de la construction dans le PIB

3,8%

Projection de croissance du secteur IC (2026-2034)

Des nouvelles opportunités dans de nombreux secteurs apparaissent notamment grâce aux réformes entreprises par les autorités et aux aspirations de consommateurs de plus en plus exigeants. En outre, en partenariat avec les institutions financières internationales, l'Égypte bénéficie de ressources lui permettant d'ouvrir son économie à un certain nombre de sujets nouveaux, liés aux objectifs de développement durable : transition écologique, efficacité énergétique, mobilité, etc.

La France est un des grands partenaires économiques de l'Égypte : **180 filiales d'entreprises françaises sont implantées en Égypte** ; elles y emploient près de 50 000 personnes. De plus, les produits français jouissent d'une très bonne image auprès des Égyptiens.

AGROTECH

L'AGRICULTURE ÉGYPTIENNE : UNE MODERNISATION INDISPENSABLE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire, enjeu crucial de sécurité nationale, demeure une priorité absolue pour le gouvernement du pays le plus peuplé du monde arabe. Face à une crise hydrique persistante, à un déficit commercial préoccupant et à des contraintes liées aux réserves de devises étrangères, l'Égypte est confrontée au défi de répondre aux besoins alimentaires de sa population sans aggraver sa forte dépendance aux importations. Le pays est résolument engagé dans des mesures de modernisation et d'expansion de ses capacités de production locale afin de renforcer son autosuffisance alimentaire et de limiter sa vulnérabilité face aux chocs extérieurs.

L'agriculture représente une contribution de 13% du PIB national, et emploi près de 19% de la population active.

À travers cette stratégie, l'Égypte cherche à assurer l'accès à des denrées de qualité, abordables et en quantité suffisante pour sa population, tout en réduisant sa dépendance aux fluctuations des marchés mondiaux et aux contraintes économiques, exacerbées notamment par les répercussions de la guerre en Ukraine. La modernisation vise aussi à créer des opportunités économiques et à dynamiser les exportations agricoles comme source de devises étrangères.

Les filières agricoles égyptiennes continuent de se développer et de se diversifier. En 2025, les exportations agricoles ont poursuivi leur progression : elles ont atteint 6,24 millions de tonnes à la mi-juillet, soit une hausse d'environ 575 000 tonnes par rapport à la même période en 2024. Sur la première moitié de l'année 2025, elles ont dépassé 4,8 millions de tonnes, tirées principalement par les agrumes (plus de 1,9 million de tonnes) et les pommes de terre (plus de 1,3 million de tonnes).

Si l'Égypte reste fortement dépendante des importations de blé, avec un taux d'autosuffisance estimé autour de 51 %, elle demeure exportatrice nette d'agrumes et de légumes, et proche de l'autosuffisance en fruits frais et en riz. Le pays compte de nombreux petits producteurs orientés vers le marché local, mais également de très grandes exploitations modernes, fortement tournées vers l'exportation, qui investissent dans de nouveaux équipements et intrants afin de répondre aux standards internationaux.

La production animale représente près de la moitié de la production agricole nationale, autour de 47 %. Les filières les plus développées restent la production laitière, avicole et l'aquaculture, où l'Égypte s'approche de l'autosuffisance. Ces secteurs, intensifs en capital et en intrants, nécessitent encore des investissements importants pour améliorer leur compétitivité et leur durabilité.

L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ÉGYPTIENNE, TRÈS DYNAMIQUE, INVESTIT ET DÉVELOPPE UNE PRODUCTION LOCALE DE QUALITÉ

Les acteurs du secteur agroalimentaire en Égypte demeurent nombreux et diversifiés : aux côtés d'entreprises privées locales solides se trouvent des filiales étrangères et des joint-ventures. De grands groupes internationaux comme **PepsiCo**, **Mars** ou **Almarai** poursuivent leurs investissements dans le pays, à la fois pour répondre à la demande intérieure et pour servir les marchés régionaux.

En 2024-2025, plusieurs projets d'envergure ont été annoncés ou confirmés. Le groupe **Mars** a engagé un programme d'investissement d'environ **250 M USD** en Égypte et poursuit l'expansion de ses capacités industrielles. **Bel** a annoncé en 2024 un plan d'investissement d'environ **50 M EUR** pour renforcer sa production locale. **PepsiCo** a confirmé en 2025 l'étude de nouvelles extensions industrielles, notamment dans les snacks et boissons, en coordination avec les autorités égyptiennes.

Les groupes français restent particulièrement présents dans le secteur laitier avec la présence notamment de Danone, Bel ou encore Savencia, avec des stratégies d'ancrage local et d'intégration amont-aval.

UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE CROISSANTE, POUSSÉE PAR UNE DÉMOGRAPHIE GALOPANTE

- **Blé**

La principale culture céréalière reste le blé, plantée en hiver sur une large part des surfaces irriguées. Denrée hautement stratégique, il représente une consommation annuelle d'environ 20 millions de tonnes. En 2025, la campagne nationale de promotion du blé a permis une récolte exceptionnelle : 4 millions de tonnes ont été livrées par les cultivateurs à la GASC, contre 3,4 millions l'année précédente. La superficie cultivée a atteint 3,2 millions de feddans, en hausse d'environ 750 000 feddans, grâce notamment à l'intégration de nouvelles terres mises en valeur dans le cadre des projets nationaux.

Cette progression s'inscrit dans une stratégie volontariste lancée en octobre 2024, combinant prix d'achat incitatif, distribution de semences à haut rendement, fourniture d'engrais et d'insecticides,

accompagnement technique via des champs modèles et nivellement laser des terres. Ces mesures ont permis d'augmenter sensiblement les rendements malgré les contraintes hydriques structurelles du pays.

Grâce à cette dynamique, les importations publiques de blé ont reculé de 31 % au cours des sept premiers mois de 2025, passant de 8 millions à 5,5 millions de tonnes par rapport à la même période en 2024, générant une économie estimée à 150 millions de dollars en devises. L'objectif affiché par les autorités est désormais d'atteindre 70 % d'autosuffisance d'ici 2030, afin de réduire durablement la dépendance extérieure et de renforcer la sécurité alimentaire nationale.

La France figure parmi les partenaires commerciaux réguliers de l'Égypte dans ce domaine : en 2025, l'agence égyptienne Future of Egypt, qui a remplacé la GASC pour une partie des achats internationaux, a finalisé des accords pour importer au moins ~200 000 tonnes de blé français dans le cadre de contrats privés avec des exportateurs

- **Produits laitiers**

La consommation de produits laitiers en Égypte continue de croître, portée par l'urbanisation, l'évolution des habitudes alimentaires et l'attrait accru pour les produits transformés. En 2025, le marché des produits laitiers et des œufs est estimé à 2,586 Mds USD et devrait progresser à un TCAC de 8,49 % sur 2026–2034.

Le marché laitier est dominé par de grandes entreprises locales et régionales : **Juhayna Food Industries**, leader historique de la transformation et de la distribution laitière en Égypte, et **Beyti**, opérée par la coentreprise entre Almarai et PepsiCo, qui comptent parmi les principaux acteurs en production, packaging et export de produits laitiers.

Les entreprises françaises continuent d'affirmer une présence significative sur le marché laitier égyptien, avec des investissements à long terme. Danone, par exemple, exploite une ferme moderne à Nubariya (6 000 vaches laitières, parmi les plus grandes du pays) et une usine à Obour. Danone en Égypte emploie plus de 1 500 personnes et met l'accent sur une approche socialement inclusive, travaillant avec les agriculteurs, les collecteurs de lait et les micro-distributeurs.

Dans le domaine de l'aquaculture marine, le marché égyptien est particulièrement dynamique avec de nombreux projets d'envergure menés par les autorités publiques et l'armée. Les besoins sont importants en équipements, produits vétérinaires, alimentation et alevins. Les acteurs égyptiens recherchent des entreprises avec un savoir-faire et en mesure de les accompagner techniquement. Les investissements du secteur public sont dynamiques, avec de grands projets qui ont pour objectif de contribuer au maintien de la souveraineté alimentaire du pays, et également de développer des filières compétitives à l'export et génératrices de devises.

Sur le plan macro-économique, la dépréciation de la livre égyptienne et les pressions inflationnistes continuent d'influer sur les coûts des importations d'intrants, ce qui affecte la rentabilité des petites et moyennes exploitations. Toutefois, le secteur public et les fermes intégrées restent plus résilients face à ces fluctuations.

- **Épicerie et gourmet**

Les produits gourmets importés conservent une clientèle fidèle et représentent toujours un marché porteur.

Des enseignes spécialisées comme **Gourmet Egypt**, présente au Caire (Zamalek, Maadi, New Cairo, Sheikh Zayed) et dans des zones touristiques comme El Gouna, proposent une large gamme de produits fins importés (fromages européens, charcuterie, viandes premium, épicerie fine, produits biologiques). Des chaînes telles que **Metro Market**, **Seoudi Market**, **Spinneys Egypt** ou encore **Carrefour Egypt** développent également des rayons premium et importés pour répondre à cette demande croissante.

Le secteur des aliments transformés demeure l'un des plus importants de la région MENA, porté par la taille du marché intérieur, la croissance démographique et l'urbanisation.

La fréquentation des restaurants, cafés et bars reste une composante essentielle des loisirs et de la vie sociale en Égypte, particulièrement dans les grandes villes où la restauration hors foyer continue de se développer rapidement. En 2025, le pays compte environ 32 289 restaurants, dont près de 9 703 au Caire et 5 408 à Gizeh, confirmant la place centrale de ce secteur dans l'économie locale.

OPPORTUNITÉS POUR L'OFFRE FRANÇAISE

L'offre et le savoir-faire français jouissent d'une excellente réputation. Les principaux fournisseurs de l'Égypte demeurent des pays européens avec des positionnements prix tendanciellement plus élevés que leurs concurrents asiatiques, ce qui traduit l'importance donnée par les exploitations égyptiennes à la qualité, la réputation et aux services de SAV notamment.

- **Intrants**

L'agriculture en Égypte demeure fortement dépendante des intrants importés, en particulier les semences de qualité, les engrais et les produits agrochimiques. La croissance des superficies cultivées et la pression sur la productivité entraînent une demande soutenue pour ces intrants, mais aussi pour certaines matières premières agricoles utilisées en amont des filières d'élevage et de transformation.

En Q3 2025, l'Égypte a importé pour environ 713,7 M USD de maïs et 516,4 M USD de soja, deux intrants majeurs pour l'alimentation animale.

La demande en intrants de qualité est motivée par la volonté des producteurs égyptiens de vendre sur des marchés internationaux rémunérateurs mais aussi plus exigeants en qualité. Les opportunités sont donc nombreuses en semences, engrais et pesticides.

- **Vaccins et produits vétérinaires**

Le savoir-faire français et ses entreprises conservent une solide réputation dans le domaine vétérinaire. Selon les statistiques les plus récentes, l'Égypte importe l'essentiel de ses vaccins vétérinaires depuis l'Espagne, les États-Unis et les Pays-Bas, la France figurant parmi les principaux fournisseurs.

- **Agroalimentaire : ingrédients laitiers et produits pour boulangerie, pâtisserie, biscuiterie**

La popularité des coffee shops dans les villes égyptiennes continue de croître, entraînant une demande soutenue pour des pâtisseries, viennoiseries, sandwiches et biscuits de style occidental. Ces produits, souvent cuisinés localement, nécessitent des ingrédients laitiers importés de qualité, comme les poudres (lait, protéines, caséine) et autres dérivés.

Le marché égyptien des ingrédients laitiers (lait en poudre, protéines laitières, lactose, caséine, etc.) connaît une croissance marquée, stimulé par l'évolution des habitudes de consommation, le développement du secteur de la boulangerie-pâtisserie, et les exigences du secteur du "ready-to-eat". De nombreux producteurs locaux cherchent à diversifier leurs sources tout en maîtrisant les coûts, ce qui ouvre des opportunités pour les fournisseurs spécialisés.

ART DE VIVRE ET SANTÉ

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement égyptien a renforcé son engagement en faveur des secteurs sociaux, avec 617,9 milliards de livres égyptiennes alloués à la santé et 694,7 milliards de livres à l'enseignement pré-universitaire, dans un budget total de 4 600 milliards de livres de dépenses (+18 %). Cette orientation confirme la place centrale accordée à la santé et à l'éducation dans les priorités publiques.

Le budget de la santé enregistre une hausse significative de 31,74 % par rapport à l'exercice précédent (469 milliards de livres en 2024-2025). Les allocations pour les soins médicaux aux frais de l'État augmentent d'environ 50 %, pour atteindre 15,1 milliards de livres, tandis que les dépenses en médicaments et fournitures médicales progressent d'environ 26 %, pour s'établir à 45 milliards de livres.

En matière d'éducation, le budget de l'enseignement pré-universitaire affiche une hausse de 22,95 % par rapport aux 565 milliards de livres alloués lors de l'exercice précédent. Le budget de l'enseignement supérieur atteint 358,2 milliards de livres, tandis que celui de la recherche scientifique s'élève à 173 milliards de livres, confirmant la montée en puissance des investissements dans le capital humain.

- **Projet de la santé universelle**

Depuis l'adoption de la loi sur l'Assurance Maladie Universelle (Universal Health Insurance Law) en 2018-2019, l'Égypte poursuit le déploiement progressif de ce système, avec pour objectif de couvrir 100 % de la population d'ici 2030. Le régime prévoit un panier de soins complet comprenant les soins primaires, secondaires et tertiaires, des services médicaux gratuits et d'autres partiellement financés via des mécanismes tels que les co-paiements.

Le gouvernement a également approuvé le lancement officiel du régime dans le gouvernorat d'Aswan à partir du 1er juillet 2025, ce qui clôt la première phase d'extension à six gouvernorats. Financièrement, les coûts des phases I et II du projet sont estimés à environ 3,07 Mds EUR, dont près de 944 M EUR déjà investis dans les infrastructures médicales de la première phase, et environ 2,13 Mds EUR alloués pour la seconde phase.

Par ailleurs, le système s'appuie sur plusieurs entités nouvellement instituées : l'*Universal Health Insurance Authority* (UHIA), qui gère les opérations du régime d'assurance, l'*Egypt Healthcare Authority* (EHA) qui gère les établissements de santé dans les provinces où le système est en place, et la *General Authority for Healthcare Accreditation and Regulation* (GAHAR), qui définit les normes de qualité et assure l'accréditation des prestataires et des établissements.

- **Initiative « 100 millions santé »** *(traduction littérale de l'arabe)*

Depuis 2018, l'Égypte mène une vaste campagne de dépistage afin de lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles. L'initiative présidentielle a permis de fournir plus de 213 M de prestations médicales en six ans (*nov 2024*), couvrant près de 94 M de citoyens. Cette campagne inclut le dépistage de l'hépatite C, de l'anémie, de l'obésité, du retard de croissance, ainsi que la perte auditive et visuelle chez les enfants et adolescents. En parallèle, une campagne de dépistage gratuit des cancers (poumon, côlon, prostate, col de l'utérus) a déjà bénéficié à plus de 11 M de personnes depuis son lancement en 2023.

Un des volets phares de l'initiative reste le soutien à la santé des femmes, avec un accent sur le dépistage précoce et le traitement des cancers du sein. Le programme inclut également le renforcement des équipements, la formation du personnel médical et la prévention de la transmission des maladies de la mère à l'enfant.

Un autre pilier stratégique est le projet national du génome égyptien. L'État a lancé la phase opérationnelle en 2025, avec un budget d'environ 37 M EUR. Le programme prévoit le séquençage du génome de 100 000 Égyptiens, qu'ils soient en bonne santé ou atteints de pathologies, afin de développer la recherche locale, améliorer la compréhension des maladies génétiques et favoriser l'émergence de traitements adaptés. Un premier volet, le « Sports Genome », a déjà été initié pour étudier les facteurs génétiques liés aux performances sportives. L'ouverture d'un centre national du génome est prévue d'ici fin 2025.

Pour mettre en œuvre sa campagne de dépistage, l'Égypte déploie des cliniques mobiles afin d'améliorer la couverture médicale dans les zones rurales et défavorisées. Ces unités permettent d'offrir des services de santé aux populations éloignées des grands centres hospitaliers.

- **Tourisme médical**

En 2025, l'Égypte confirme sa montée en puissance comme destination de tourisme médical grâce à des professionnels qualifiés, des coûts compétitifs et une position stratégique entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Le gouvernement a créé un Conseil national du tourisme médical pour coordonner le secteur et garantir des standards internationaux. Les autorités sanitaires ont mis en place des systèmes numériques de dossiers médicaux pour plus de **24 000 patients étrangers**, ce qui illustre l'intérêt croissant pour les services de santé proposés dans le pays. Les soins proposés couvrent un large éventail allant de la chirurgie spécialisée à la cardiologie et aux traitements esthétiques, souvent à une fraction des prix pratiqués en Turquie ou au Liban. Avec sa stratégie 2025-2032, l'Égypte vise à consolider cette dynamique et à s'imposer comme un pôle régional majeur du tourisme médical.

SPORT

L'Égypte cherche à consolider son rôle de hub régional pour le sport en mobilisant des investissements publics et privés et en renforçant son attractivité pour les compétitions internationales. Depuis 2019, environ 54 Mds EGP ont été investis dans ce secteur, dont 30 Mds EGP provenant du public et 24 Mds EGP du privé, et pour 2025 le pays vise encore 6 Mds EGP supplémentaires soit environ 111 M EUR. En août 2025, la première Stratégie nationale Jeunesse et Sport 2025/2032 a été lancée, avec pour priorités l'expansion de la pratique sportive, le développement de la compétitivité, l'amélioration de la gouvernance et la stimulation des investissements privés. Cette stratégie a été élaborée après consultation de plus de 10 000 jeunes à travers 21 ateliers organisés dans 11 villes.

Le gouvernement a également signé en janvier 2025 un protocole de coopération avec la Bourse égyptienne afin de favoriser l'investissement dans les sociétés sportives, de renforcer l'éducation financière et d'intégrer davantage le sport dans le tissu économique. Sur le plan événementiel, l'Égypte accueille en 2025 le championnat du monde des clubs de handball dans la Nouvelle Capitale administrative, le championnat du monde de para powerlifting au Caire en octobre, ainsi que le championnat arabe féminin de basketball en juillet. En parallèle, l'inauguration du Sports Expo 2025 a constitué une plateforme importante pour promouvoir les investissements et les partenariats internationaux.

Cette dynamique s'accompagne du développement d'infrastructures modernes comme le grand stade de la Nouvelle Capitale administrative inauguré en 2024, et d'un soutien accru aux clubs locaux, à la formation des jeunes talents et à la médecine sportive. Les opportunités pour les entreprises étrangères sont nombreuses, notamment dans la fourniture d'équipements, la gestion d'événements, la formation et l'innovation technologique.

TOURISME

Avec son patrimoine historique prestigieux, ses monuments emblématiques comme les pyramides de Gizeh ou les temples de Louxor, et ses stations balnéaires en bord de mer Rouge, l'Égypte attire des millions de visiteurs chaque année. Cette attractivité est une opportunité pour les entreprises françaises qui peuvent offrir des services de qualité dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du transport, des activités touristiques ou des souvenirs afin de répondre aux attentes d'un tourisme exigeant.

L'aéroport Sphinx à Gizeh est désormais opérationnel, dédié aux vols à bas coût. Le pays vise à accueillir 30 M touristes d'ici 2028, porter son parc hôtelier à 500 000 chambres et moderniser les établissements existants. Le projet touristique autour de l'aéroport Sphinx comprend un corridor culturel de 60 km entre Sphinx et Saqqarah, nommé « Sphinx International City », intégrant hôtels, commerces, musées et infrastructures de transport, financé par des partenariats public-privé.

En 2025, l'Égypte a connu l'une de ses meilleures années touristiques, accueillant près de **19 M de visiteurs**, soit une hausse de **21 %** par rapport à 2024, confirmant son retour durable parmi les grandes destinations mondiales. Cette dynamique a été portée notamment par le **Grand Egyptian Museum (GEM)**, devenu un levier stratégique d'attractivité. Le tourisme culturel a affiché une performance remarquable : les sites archéologiques et musées ont enregistré **18,6 M de visiteurs**, en progression de **33,5 % sur un an**, traduisant un regain d'intérêt pour le patrimoine égyptien.

Ces évolutions créent de fortes perspectives pour les entreprises étrangères, en particulier françaises, dans les domaines de l'hôtellerie de luxe, la technologie touristique, le design architectural, la logistique, la valorisation culturelle numérique et les services hauts de gamme.

INDUSTRIE ET CLEANTECH

LA CONSTRUCTION : FAIRE FACE AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

La construction conserve une place centrale dans l'économie égyptienne et demeure un moteur clé de la croissance, soutenue par d'importants projets d'infrastructures, urbanistiques et résidentiels. Le marché de la construction égyptien est estimé à environ **54,9 milliards de dollars en 2026**, avec des projections de croissance soutenue dans les années à venir grâce à la poursuite des investissements publics et privés dans les villes nouvelles, les transports, l'énergie et les logements. Cette dynamique s'appuie sur un environnement de développement urbain accéléré et de partenariats public-privé, qui attirent des capitaux étrangers dans les zones industrielles et stratégiques tout en modernisant les infrastructures de base. Le secteur a un **impact transversal sur l'ensemble de l'économie**, stimulant les industries des matériaux, du transport et des services associés, et offrant des opportunités pour les entreprises internationales actives dans la construction, l'ingénierie et la logistique.

Le Caire, avec ses 24 M d'habitants, fait l'objet de projets massifs de modernisation et d'extension de ses infrastructures, notamment le métro. Alexandrie, qui compte environ 5 M d'habitants, bénéficie aussi de projets de transport et de traitement des eaux, soutenus par l'Agence Française de Développement. Pour décongestionner les grandes métropoles, l'Égypte développe actuellement 14 villes nouvelles sur un objectif de 20. La Nouvelle Capitale Administrative est le chantier le plus vaste du continent et devrait accueillir 6 M d'habitants sur plus de 4 000 hectares. Elle regroupe immeubles résidentiels, complexes administratifs et commerciaux, écoles, hôpitaux, équipements culturels et sportifs, ainsi qu'un réseau de transport intégré comprenant métro, monorail, bus électriques et ligne rapide électrique. En mars 2024, le stade national de la Nouvelle Capitale, d'une capacité de près de 94 000 places, a été inauguré.

Pour soutenir les développements urbains, l'Égypte accélère le dessalement : le pays exploite déjà ~100 usines (capacité ~1,2 million m³/jour) et vise 10 millions m³/jour d'ici 5 à 6 ans, dans le cadre d'une stratégie lancée en 2017 et déployée jusqu'en 2050, ciblant 11 gouvernorats côtiers.

L'eau représente un enjeu stratégique alors que le pays dépend à près de 90 % du Nil pour son approvisionnement et que le barrage de la Renaissance en amont suscite des inquiétudes.

LA LOGISTIQUE : FAIRE DE L'ÉGYPTE UN HUB COMMERCIAL

L'Égypte possède une position stratégique dans le commerce mondial à travers le canal de Suez et les zones logistiques associées. Aujourd'hui, environ 12 à 15 % du commerce maritime mondial transite par le canal. Le canal est également vital pour le trafic de conteneurs, représentant près de 30 % du trafic mondial de conteneurs.

La zone économique spéciale du canal de Suez (SCZONE) a gagné en attractivité : récemment l'Autorité SCZONE et AD Ports Group ont signé un accord de concession de 50 ans pour développer la zone industrielle et logistique de KEZAD East Port Said, sur 20 km², avec l'objectif de stimuler les activités industrielles, logistiques et d'exportation. Cette zone est reliée à plusieurs ports existants (East Port Said, West Port Said, Sokhna, etc.) et vise à intégrer les chaînes d'approvisionnement est-ouest. Depuis mi-2022, SCZONE a décroché un total de 334 projets d'une valeur de 10,4 Mds USD.

L'Égypte continue de développer des zones industrielles le long de la côte méditerranéenne, dans le delta, autour du Caire et dans le sud, en offrant des incitations fiscales et logistiques aux investisseurs. Des entreprises internationales, notamment dans la production électrotechnique, l'électronique ou d'autres secteurs exportateurs, profitent de ces dispositifs pour produire localement et réexporter vers l'Europe et l'Afrique.

Afin de désengorger les ports maritimes, l'Égypte déploie un réseau de ports secs connectés par routes et voies ferrées. Le premier, situé à 6th of October, est déjà opérationnel, tandis qu'un second à 10th of Ramadan a fait l'objet d'un contrat de partenariat public-privé en 2025, avec une liaison ferroviaire dédiée en cours de construction. En 2025, la stratégie de montée en puissance du fret ferroviaire s'appuie sur un cadrage public et une implication accrue du secteur privé. Dans le plan 2025/2026, le ministère du Plan retient une capacité annuelle de fret ferroviaire de 11 Mt. Côté opérateurs, le concessionnaire G3A indique viser 12 Mt d'ici fin 2025, dans le cadre d'une concession de 15 ans. L'un des leviers mis en avant est le déploiement de services fret cadencés, illustré par une liaison entre Al Robaiky Industrial City et le port d'Adabiya opérée à raison de deux rotations hebdomadaires pour une capacité totale de 200 TEU.

Ces projets bénéficient d'un soutien international fort. Par exemple, l'Agence Française de Développement (AFD) contribue à certaines infrastructures logistiques et de transport. De grandes entreprises françaises comme Alstom, Bouygues, RATP ou NGE sont parties prenantes dans des projets d'infrastructures de transport, de lignes ferroviaires ou de modernisation portuaire.

L'ÉNERGIE : L'ÉGYPTE, UN HUB ÉNERGÉTIQUE RÉGIONAL

L'Égypte dispose d'une position géographique, de ressources, et surtout d'infrastructures, qui lui permettent de se positionner en hub régional énergétique, notamment gazier, mais aussi à l'avenir électrique.

- **Les hydrocarbures**

L'Égypte poursuit ses efforts pour valoriser ses ressources énergétiques dans un contexte de déficit commercial et de pression sur ses finances. Entre juillet 2024 et mai 2025, 40 nouvelles découvertes de pétrole et de gaz ont été enregistrées à travers 75 puits forés, représentant environ 42 M barils de pétrole et condensats ainsi que 1,3 trillion de pieds cubes de gaz.

Le pays consolide son rôle de hub régional grâce aux unités de liquéfaction de gaz d'Idku et de Damiette. En 2025, il a sécurisé 60 cargaisons de GNL pour environ 3 Mds USD afin de couvrir la demande intérieure. Cette décision intervient après la baisse de la production en 2024 et le retour au statut d'importateur net, ce qui a accentué les coupures d'électricité estivales. Les flux de gaz vers les usines de liquéfaction ont néanmoins repris en mars 2025, et l'Égypte cherche à capter des volumes supplémentaires depuis Chypre. Parallèlement, un nouveau gazoduc israélien appelé Nitzana doit accroître de 6 Mds m³ par an la capacité d'exportation vers l'Égypte dans environ trois ans.

Le gaz reste au cœur de la stratégie énergétique égyptienne, mais la production a continué de baisser au cours de l'année 2025 malgré les efforts de relance. La production nationale de gaz était estimée à environ 4,3 milliards de pieds cubes par jour en janvier 2025, contre environ 4,6 milliards en janvier 2024, reflétant un recul persistant du secteur. Des actions de relance ont été engagées sur le plus grand champ gazier du pays, **Zohr**, avec le forage de **trois nouveaux puits** au cours de l'année, et le puits **Zohr-6** ayant ajouté **environ 65 millions de pieds cubes par jour** à la production nationale à la suite de sa mise en service. De plus, **le puits Zohr-9**, foré fin octobre 2025, est attendu pour accroître encore l'offre avec **environ 70 millions de pieds cubes par jour** supplémentaires dans les mois à venir.

Le ministère prévoit encore plusieurs forages sur Zohr cette année, tandis que BP a signé en septembre 2025 un accord préliminaire avec EGAS pour forer cinq nouveaux puits gaziers en Méditerranée.

L'usage exportateur des hydrocarbures continue d'évoluer dans un contexte de rééquilibrage externe. En 2025, les exportations totales de l'Égypte ont affiché une nette progression : elles ont atteint près de **30 Mds USD sur les sept premiers mois de l'année** (+17 % en g.a).

- **L'électricité**

Après les crises de production de 2013, l'Égypte a fortement accru sa capacité électrique. En 2025, la capacité installée avoisine 59 GW alors que le réseau a enregistré un pic historique de 38 800 MW fin juillet. Cette marge de capacité n'a toutefois pas empêché des délestages en 2024 sous l'effet de fortes chaleurs et d'une contrainte d'approvisionnement en gaz. Les autorités ont annoncé l'arrêt des coupures estivales à partir de juillet 2025 grâce à des cargaisons de gaz et au recours à des unités de regazéification.

La priorité se déplace vers le transport et la distribution avec modernisation du réseau et généralisation de la mesure communicante. En 2025, environ 10 M de compteurs intelligents sont en service, avec un programme de remplacement des 8 M restants d'ici 2027. L'État prévoit d'augmenter fortement les investissements électricité et renouvelables à 136,3 Mds EGP en 2025/2026 et vise une capacité d'échanges transfrontaliers de 3 900 MW, incluant la montée à 300 MW de l'interconnexion avec le Soudan. L'interconnexion électrique entre l'Égypte et l'Arabie saoudite est entrée dans sa phase finale de déploiement. La première phase du projet, d'une capacité partielle, a été mise en service en 2025 et la montée en puissance vers la capacité totale de 3 000 MW est désormais en cours, avec une pleine opérationnalisation attendue au cours de l'année 2026.

La stratégie de diversification consacre un rôle croissant aux renouvelables. Le gouvernement réaffirme un objectif de 42 % d'électricité d'origine renouvelable en 2030, tandis que le dernier examen du programme FMI retient une cible réaliste de 29,7 % à cet horizon. La part effective des renouvelables dans la production reste voisine de 11,5 %. Sur le terrain, les jalons récents incluent la clôture financière d'une centrale solaire de 1 GW et un accord d'achat pour un parc éolien de 900 MW avec Scatec en 2025, l'achèvement du projet éolien Red Sea Wind Energy de 650 MW porté avec des partenaires internationaux, et la consolidation du complexe solaire de Benban à 1 650 MW. Le programme nucléaire progresse avec la centrale d'El Dabaa de 4,8 GW. Les quatre tranches VVER 1200 sont en construction après les coulées de premier béton en 2022 pour les unités 1 et 2, en 2023 pour l'unité 3 et en janvier 2024 pour l'unité 4. Les infrastructures principales avancent et l'objectif est une mise en service échelonnée des quatre unités d'ici 2031.

La demande électrique continue d'augmenter, portée par la croissance démographique et l'urbanisation, avec un record de charge atteint à 38 800 MW en 2025. Le gaz naturel demeure la source dominante du mix électrique. Les surplus attendus à moyen terme ainsi que les nouvelles capacités renouvelables et nucléaires doivent alimenter les usines de dessalement et soutenir les échanges régionaux. Les interconnexions en cours avec le Soudan et l'Arabie saoudite, et les projets de liaisons vers l'Europe via la Grèce et Chypre, renforcent la position de l'Égypte comme pont énergétique entre Afrique, Asie et Europe.

TECH ET SERVICES

LE SECTEUR DU NUMÉRIQUE, LEVIER DE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE

Le secteur des communications et des technologies de l'information demeure l'un des plus dynamiques de l'économie égyptienne. En 2024/2025, il a maintenu un rythme de croissance soutenu à 14,6% et figure toujours parmi les secteurs les plus performants du pays. Sa contribution au PIB est estimée autour de 6 %, confirmant sa montée en puissance progressive dans la structure économique nationale. Les revenus sectoriels poursuivent leur progression, soutenus par l'essor des services numériques, de l'externalisation IT et des infrastructures télécoms, tandis que les autorités maintiennent l'objectif d'atteindre environ 8 % du PIB à l'horizon 2030.

Le secteur crée des emplois qualifiés et accessibles. En 2025, l'industrie de l'externalisation des services informatiques et des centres de services emploie plus de 300 000 personnes, avec une participation féminine dépassant 30 %, et un objectif maintenu d'atteindre 500 000 emplois à court terme. Les exportations de services numériques poursuivent leur progression, soutenues par l'expansion continue des activités d'outsourcing, des centres de services partagés et des hubs technologiques régionaux.

La transformation numérique s'accélère dans les services publics, la finance, l'éducation et l'industrie. Le nombre d'abonnements mobiles dépasse désormais 110 millions, avec un taux de pénétration supérieur à 100 %, favorisant la diffusion des services numériques et du commerce en ligne. Les pouvoirs publics poursuivent également l'extension du réseau des centres d'innovation Creativa, dont le nombre continue d'augmenter afin de renforcer les compétences numériques et l'entrepreneuriat technologique.

Des segments innovants montent en puissance, notamment la fintech, l'intelligence artificielle, les données massives, la cybersécurité, l'edtech et l'industrie 4.0. L'écosystème fintech regroupe plus de 177 startups et prestataires. En 2025, l'Égypte a publié la seconde édition de sa stratégie nationale pour l'intelligence artificielle 2025-2030 et met en œuvre une stratégie nationale de cybersécurité 2023-2027, afin d'offrir un cadre propice à l'innovation et à la protection des données.

Le secteur a évolué dans un cadre public qui fixe les orientations et investit dans les infrastructures tout en laissant une large place à l'initiative privée. Les stratégies Digital Egypt et Offshoring soutiennent l'innovation, les compétences et l'attraction d'investissements, confortant le rôle du numérique comme moteur de croissance.

L'ÉGYPTE : DESTINATION PRIVILÉGIÉE DES MULTINATIONALES POUR LES BACKOFFICES, LES SERVICES DE SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF AINSI QUE LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'Égypte est devenue une destination de choix pour les multinationales qui externalisent leurs back-offices et établissent des services de support technique et administratif. Cette dynamique s'appuie sur un vivier de talents qualifiés, des coûts compétitifs et une politique publique favorable qui attire de nouveaux investissements. En janvier 2025, Concentrix a signé un accord pour investir environ 1 milliard USD dans l'expansion de ses opérations d'externalisation en Égypte, renforçant sa position et la création de milliers d'emplois dans le pays. Parallèlement, les exportations numériques égyptiennes ont fortement progressé, atteignant environ 7,4 milliards USD en 2025, portées par le développement des services numériques, de l'externalisation IT et des activités de business services.

BIG DATA ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'Égypte vise à devenir un hub régional du Big Data. Sa stratégie s'appuie sur une connectivité sous-marine exceptionnelle, sur la montée en puissance de centres de données et sur une politique publique renouvelée en matière d'intelligence artificielle et de cloud.

Le positionnement géographique du pays au débouché du canal de Suez et de la mer Rouge en fait l'un des nœuds les plus critiques des réseaux mondiaux. Environ 17 % du trafic Internet mondial transitent par le corridor de la mer Rouge qui relie l'Europe à l'Asie. L'Égypte exploite aujourd'hui dix stations d'atterrissage reliées par dix traversées terrestres à travers le pays. En juillet 2025, elle a accueilli les deux atterrissages du câble SEA ME WE 6 à Port Saïd et Ras Ghareb, tandis que des systèmes récents comme IEX et 2Africa se sont ajoutés au maillage et qu'un nouveau lien express Coral Bridge relie directement l'Égypte et la Jordanie. Cette densité renforce l'ambition de faire de l'Égypte un point d'échange de données pour l'Afrique, le Moyen Orient et l'Europe.

Pour structurer l'économie de la donnée, l'État a inauguré en avril 2024 le premier centre gouvernemental de données et de cloud et a adopté en 2024 une politique Cloud First qui généralise l'usage du cloud dans les administrations. Des projets privés d'envergure complètent cet effort, dont une coentreprise hyperscale annoncée par Khazna et Benya au Caire.

Sur l'intelligence artificielle, la seconde édition de la stratégie nationale 2025-2030 renforce la formation, l'innovation et l'usage responsable, avec des axes dédiés aux données, aux talents, aux infrastructures et au développement d'un modèle fondamental national. L'Égypte préside le groupe de travail arabe sur l'IA au sein de la Ligue des États arabes et a proposé en 2025 la création d'un Conseil arabe des ministres pour l'IA et les technologies émergentes afin d'harmoniser les politiques régionales. Elle contribue aussi aux travaux de l'Union africaine sur une stratégie continentale de l'IA.

FINTECH ET INCLUSION FINANCIÈRE

L'Égypte a fait de l'inclusion financière une priorité depuis 2017 et les résultats sont visibles. La part des personnes de 15 ans et plus qui détiennent et utilisent un compte de paiement a atteint 76,3 % en juin 2025 après 74,8 % fin 2024. Cette progression a été soutenue par la stratégie 2022-2025 de la Banque Centrale d'Égypte, l'extension des canaux numériques et l'ouverture de comptes pour les jeunes à partir de 15 ans.

L'écosystème des paiements s'est densifié avec l'Instant Payment Network et l'application InstaPay, l'acceptation des paiements par QR code et la tokenisation des cartes avec le lancement d'Apple Pay. L'usage des portefeuilles mobiles a bondi en 2025 avec 46,3 M de portefeuilles actifs et environ 718 M d'opérations au deuxième trimestre pour une valeur de 943,4 Mds EGP. L'infrastructure d'acceptation progresse aussi avec plus de 1,3 M de terminaux de paiement et un parc de cartes supérieur à 67 M dont plus de 40 M de cartes Meeza.

La dynamique se traduit dans la fintech grand public. Thndr a passé le cap de 4 M d'utilisateurs et a levé 15,7 M USD en 2025 pour élargir son offre d'investissement. EFG Hermes ONE poursuit la diffusion de l'investissement de détail. MoneyFellows a levé 13M USD en 2025 et annonce 8,5 M d'utilisateurs pour ses cercles d'épargne numériques. Le financement en plusieurs fois de type BNPL (*Buy Now Pay Later*) progresse avec valU, désormais cotée au Caire, qui a vu un investisseur international prendre environ 3,95 % du capital en 2025.

La Banque Centrale prépare le lancement de l'eKYC afin de permettre l'entrée en relation entièrement à distance et mène une deuxième phase de digitalisation des envois de fonds de la diaspora avec la participation de douze banques. Les envois de fonds ont atteint des niveaux records entre 2024 et 2025, ce qui renforce l'usage des rails numériques. Côté banques, la première banque entièrement numérique, onebank issue de Misr Digital Innovation, a reçu l'aval du régulateur en août 2025 en vue d'un démarrage opérationnel en 2026.

Ce mouvement confirme que les paiements numériques, l'externalisation de services et les applications d'épargne et d'investissement peuvent créer des emplois qualifiés, améliorer l'inclusion des femmes et des jeunes et soutenir la croissance sans recourir à des volumes massifs de capital physique comme dans la construction ou l'extraction.

LE E-COMMERCE EN ÉGYPTES : UN MARCHÉ NAISSANT ET INEXPLORÉ

L'Égypte a déployé une stratégie nationale du e-commerce élaborée avec l'appui d'organisations internationales afin d'accroître le rôle du numérique dans l'économie. Cette stratégie, mise au point avec la CNUCED et la Banque mondiale et soutenue par Mastercard au démarrage, vise à positionner le pays au premier plan régional en consolidant les paiements, la logistique, le cadre réglementaire et les compétences.

La taille du marché progresse rapidement. En 2025, les ventes en ligne sont estimées autour de 10 Mds USD, avec des scénarios compris entre 9,9 et 10,4 Mds USD selon les sources, et une trajectoire

de croissance à deux chiffres jusqu'en 2030. Les acheteurs sont majoritairement jeunes et fortement connectés, ce qui accélère l'adoption des usages numériques.

Le paysage concurrentiel s'appuie sur d'importants investissements logistiques. Jumia a inauguré en 2025 un entrepôt intégré d'environ 27 000 m² au Caire afin d'accélérer la préparation de commandes et d'améliorer les délais. Amazon opère sous la marque Amazon.eg et a ouvert un grand centre de service client au Caire. Noon reste actif sur le marché égyptien et a renforcé en 2025 l'écosystème de paiement via un partenariat avec Contact Financial. L'ensemble soutient l'essor d'un marché encore jeune qui recèle des marges de progression élevées dans la logistique, les paiements et l'accompagnement des vendeurs.

UN ÉCOSYSTÈME DE START-UPS ÉGYPTIENNES QUI NE CESSE DE PROGRESSER

Entre janvier et mai 2025, les startups égyptiennes ont déjà attiré 228 M USD, occupant ponctuellement la première place régionale.

L'écosystème startup dans son ensemble a attiré au moins 228 M USD de financement entre janvier et mai 2025, avec fintech figurant parmi les secteurs les plus représentés dans les deals publics.

L'écosystème égyptien compte désormais plus de 700 startups actives, majoritairement concentrées au Caire, qui figure parmi les principaux hubs technologiques de la région MENA. Pour soutenir cette dynamique, les autorités ont renforcé le cadre incitatif combinant des exonérations fiscales temporaires, des nouvelles mesures adoptées fin 2024 pour améliorer l'environnement des affaires, ainsi que le lancement du programme Invest IT en avril 2025, destiné à stimuler l'investissement technologique et à soutenir la croissance des entreprises innovantes

CYBERSÉCURITÉ

La généralisation des paiements digitaux et la hausse de la pénétration d'internet exposent d'avantage entreprises et citoyens. Kaspersky signale qu'au premier trimestre 2025 l'Égypte fait partie des pays de la région où la part d'utilisateurs visés par des menaces web reste la plus faible, preuve d'un certain niveau de protection malgré un risque croissant.

Pour répondre à une certaine pression, le gouvernement s'appuie sur l'Egyptian Supreme Cybersecurity Council et sur l'EG-CERT. La Stratégie nationale de cybersécurité 2023-2027 renforce la protection des infrastructures critiques, développe les compétences et vise la création d'une filière locale. L'engagement est reconnu : l'Union internationale des télécommunications classe désormais l'Égypte dans le top 12 mondial de son Global Cybersecurity Index.

Le secteur financier bénéficie d'un cadre spécifique : la Central Bank of Egypt a déployé le Financial Cybersecurity Framework et, en juillet 2025, a publié de nouvelles règles exigeant que chaque banque teste régulièrement ses plans de continuité, évalue la maturité de ses contrôles et maintienne une équipe de réponse aux incidents 24 h / 24.

Nos experts



Hana ELGOHARY

**Chargée d'affaires référente
Industrie et Cleantech - Art de Vivre & Santé**

hana.elgohary@businessfrance.fr



Islam ABOUKORAH

Chargé de développement - Agrotech

islam.aboukorah@businessfrance.fr



Gehad ELKAZZAZ

Chargée de développement - Tech & Services

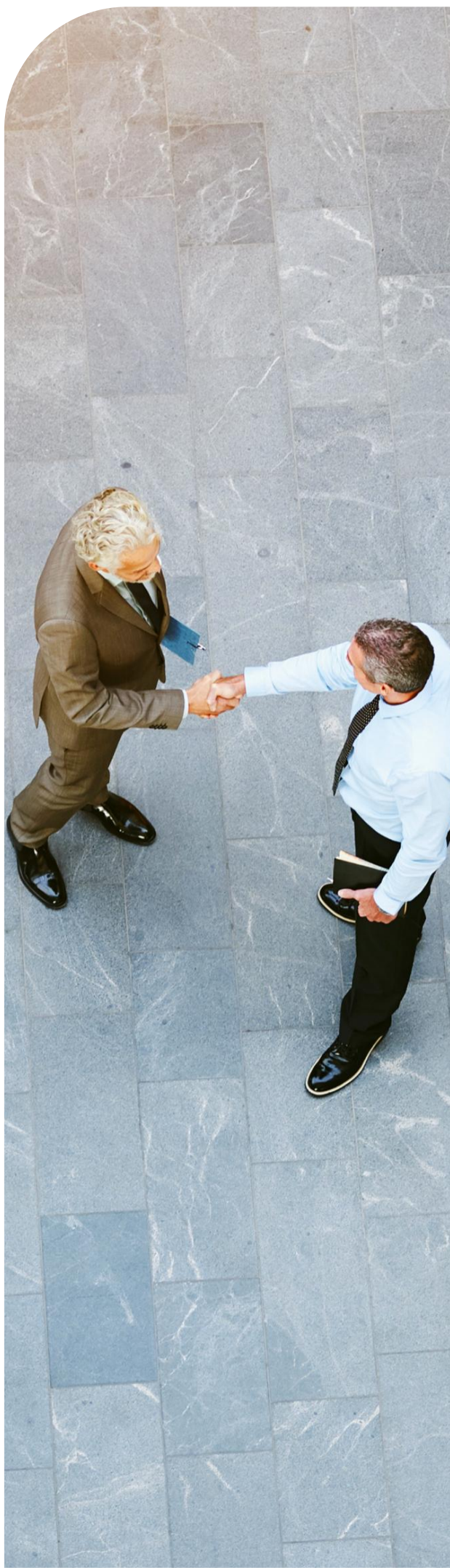
gehad.elkazzaz@businessfrance.fr



Jules MARTIN

**Chargé de développement
Industrie et Cleantech - Art de Vivre & Santé**

jules.martin@businessfrance.fr



Faire des affaires dans le pays

02

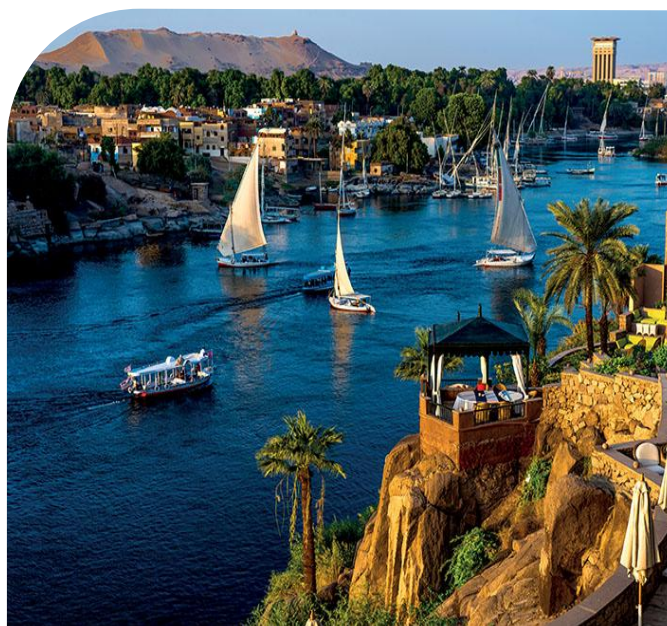
Thématiques :

- Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal
- S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires
- Trouver le bon partenaire
- Réussir son implantation
- Se faire connaître
- Se faire payer
- Se protéger
- Aides et appuis

Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal

LA RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS

Bien que l'Égypte soit membre de la Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières depuis 2007, l'importation reste un processus long et contraignant. Les procédures sont multiples et varient en fonction du type de produit. Le taux moyen pondéré des droits de douane est de 6,9 %. Il n'y a pas de seuil douanier.



Le régime douanier égyptien est fondé sur la loi n° 207/2020, la loi n° **118/1975** et la loi n° **121/1982**. La loi n° 207/2020, entrée en vigueur le 12 novembre 2020, a abrogé et remplacé la loi n° 66/1963.

MODALITÉS D'IMPORTATION

Textes de référence : la loi n° 207/2020, la loi n° 121/1982 (conformément aux modifications apportées par la loi n° 97/2018) et la loi n° 118/1975.

Importation de matières premières et des produits nécessaires à la production

Ce type d'importation n'est pas soumis à une obligation d'enregistrement auprès du registre des importateurs de l'organisation générale du contrôle des exportations et des importations (GOEIC).

Importation de produits à des fins commerciales en Égypte

Pour importer des marchandises à des fins commerciales en Égypte, il est nécessaire pour toute personne physique ou morale d'être enregistrée auprès du GOEIC.

Les importateurs doivent payer leurs importations via une banque opérant en Égypte.

L'Égypte envisage la mise en vigueur d'un nouveau système douanier exigeant la transmission électronique des informations (facture commerciale et connaissance) lors de l'importation des marchandises en Égypte 48 heures avant exportation. Ce nouveau système est nommé *advanced cargo system*. Le président de la douane égyptienne a déclaré en avril 2021 que ce nouveau système vient en application de l'article 39 du nouveau code douanier et du décret du ministre des Finances n° 38/2021. Le ministre des Finances a déclaré, le 29 mai 2021, que les marchandises exportées vers l'Égypte ne pourront plus accéder au territoire égyptien sans être enregistrées conformément au nouveau système. Cette mesure était destinée à entrer en vigueur à partir du 1er juillet 2021, selon ce dernier, et consiste essentiellement à remplir des formalités douanières de façon dématérialisée avec la déclaration *advanced cargo system*. Le ministre des Finances a adopté le décret n° 328/2021 le 23 juin 2021 étendant la période d'essai du nouveau système *advanced cargo information* instauré par le décret n°38/2021 jusqu'au 30 septembre 2021. La mise en vigueur effective du système *advanced cargo system* est effective depuis le 1er octobre 2021. Le ministre des Finances a adopté le décret n° 430/2021 en application de la loi n° 207/2020, prévoyant le système *advanced cargo system* pour toutes procédures d'importation des marchandises en Égypte.

CONDITIONS D'ENREGISTREMENT AU REGISTRE DES IMPORTATEURS

Personnes Physiques	
Capital Requis	500 000 EGP
Garantie	50 000 EGP
Certificat de formation au GOEIC	Oui
Statut juridique	- Être inscrit au registre du commerce ; - Avoir une carte de taxe ; - Être ressortissant égyptien - Avoir un casier judiciaire vide - Ne pas avoir été condamné à la faillite en vertu d'un jugement définitif pour fraude ou négligence, sauf en cas de réhabilitation ; - Ne pas être un membre de l'Assemblée Nationale, du Sénat, d'autres corps électoraux ou être un praticien du travail politique.
Chiffre d'affaires	- Avoir mené des activités commerciales pendant au moins 2 années consécutives avant présentation de la demande d'enregistrement au registre des importateurs (certificat délivré par une chambre de commerce accréditée par la fédération générale des chambres de commerce) ; - Avoir eu un volume d'activité égal ou supérieur à 2 000 000 EGP l'année précédant la demande d'enregistrement au registre des importateurs (déclaration d'impôt présentée à l'administration fiscale).

Personnes Morales	
Capital requis	- Sociétés à responsabilité limitée et sociétés de personnes : au moins 2 000 000 EGP payés (prouvé par le dernier bilan présenté à l'Administration pour un exercice fiscal précédent ou en vertu d'un certificat attestant que le capital a été déposé dans une banque enregistrée auprès de la banque centrale égyptienne au cas où la société vient de déclencher son activité) ; - Sociétés anonymes et sociétés par actions : avoir au moins 5 000 000 EGP comme capital émis.
Garantie	200 000 EGP (espèce ou lettre de garantie)
Certificat de formation du GOEIC	Oui
Statut juridique	- Le siège social de la société doit être en Égypte et cette dernière doit être créée conformément au droit égyptien ; - L'un des objets de la société est l'importation des marchandises à des fins commerciales ; - Les partenaires dans l'entreprise, les directeurs et les employés chargés des activités d'importation doivent avoir un casier judiciaire vierge et satisfaire aux mêmes prescriptions que les personnes physiques (ne pas avoir été condamné à la faillite en vertu d'un jugement définitif pour fraude ou négligence, sauf en cas de réhabilitation et ne pas être un membre de l'Assemblée Nationale, du Sénat, d'autres corps électoraux ou être un praticien du travail politique) ; - Le directeur de la société responsable de l'activité d'importer doit être un ressortissant égyptien ; - Société par actions, sociétés anonymes, sociétés de personnes et sociétés à responsabilité limitée : au moins 51 % du capital doit être détenu par des ressortissants égyptiens.
Chiffre d'affaires	- Sociétés anonymes et sociétés par actions : au moins 5 000 000 EGP l'année précédant la demande (prouvé par les déclarations d'impôts présentées à l'administration fiscale) ; - Les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés de personnes : au moins 5 000 000 EGP l'année précédant la demande (prouvé par les déclarations d'impôts présentées à l'administration fiscale) ; - Les sociétés ayant déjà un certificat d'importation sont exemptées de cette condition.

Inscription préalable	- La société doit être inscrite au registre du commerce ; - Les sociétés de personnes et les sociétés à responsabilité limitée doivent avoir été inscrites au registre du commerce pendant au moins un an avant de demander leur enregistrement au registre des importateurs.
------------------------------	--

Auparavant, tous les importateurs devaient avoir la nationalité égyptienne. Aujourd'hui, cette exigence ne s'applique plus à toutes les structures :

Agences commerciales (loi n° 120/1982)

Les agences commerciales demeurent soumises à des règles strictes :

- Leur capital doit être détenu à 100 % par des ressortissants égyptiens ;
- Les membres du conseil d'administration (sociétés anonymes) et les gérants (sociétés à responsabilité limitée) doivent également être de nationalité égyptienne.

Autres sociétés importatrices (loi n°121/1982, modifiée par la loi n°173/2023)

Depuis la promulgation de la loi n°173/2023, une dérogation permet à certaines sociétés à participation étrangère majoritaire d'être inscrites au registre des importateurs :

Sont éligibles : les sociétés à responsabilité limitée, sociétés par actions et sociétés de personnes dont la participation égyptienne est inférieure à 51 %, voire nulle.

Cette inscription est accordée par décision du Conseil des ministres, sur proposition du ministre du Commerce extérieur.

La durée maximale de l'exemption est de **10 ans** à compter de la date d'inscription initiale, renouvelable.

Toutefois, le directeur responsable de l'activité d'importation doit toujours être de nationalité égyptienne.

Ainsi, l'ouverture du registre des importateurs aux sociétés à capitaux majoritairement étrangers est effective, mais encadrée dans le temps et soumise à autorisation gouvernementale.

RESTRICTION D'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS

D'après le décret n° 43/2016, l'importation à des fins commerciales d'un certain nombre de produits n'est autorisée qu'après enregistrement des usines de fabrication/production ou des sociétés propriétaires de la marque auprès du GOEIC.

Les produits concernés initialement comprenaient : lait et produits laitiers, fruits secs, huiles et graisses, chocolat et préparations à base de cacao, confiseries, pâtisseries et produits de boulangerie, eau minérale, jus de fruits, cosmétiques, parfums, produits d'hygiène dentaire, savons et détergents, revêtements de sol, vaisselle, céramiques de salle d'eau (baignoires, éviers, toilettes), carrelage, papier hygiénique, fer à béton, électroménager domestique, ameublement, deux-roues, montres, éclairage domestique, jouets et textiles finis (vêtements, tapisserie, chaussures).

Par la suite, les décrets n° 44/2019 et n° 507/2021 ont étendu cette liste à d'autres produits, tels que les tricotés coulissants, les bagages, les produits d'emballage et transport, les équipements / machines de rasage et les téléphones.

Avec le **décret n° 195/2022** modifiant le décret 43/2016, la procédure d'enregistrement a été simplifiée et clarifiée :

Le GOEIC est désormais l'autorité responsable de délivrer l'enregistrement, sans qu'un décret ministériel individuel soit nécessaire pour chaque cas. L'enregistrement doit être effectué dans un délai ne dépassant pas quinze jours après la soumission complète des documents exigés. En cas de doute sur l'authenticité des documents fournis, l'enregistrement peut être suspendu jusqu'à vérification, et une inspection de l'usine ou de la société peut être requise, sur approbation du ministre compétent. Les documents d'enregistrement peuvent être soumis via les ambassades ou consulats des pays concernés. Les documents ayant une date de validité doivent être renouvelés dans les trente jours suivant leur expiration. Les inscriptions et radiations doivent être publiées mensuellement dans le Journal officiel égyptien ("*Al-Waqa'i' al-Misriyya*") et sur le site du GOEIC. Le retrait ou la radiation de l'enregistrement est décidé par une décision motivée du président du GOEIC. Le titulaire peut former un recours devant une commission des griefs dans un délai de soixante jours à compter de la notification, et la commission doit statuer dans un délai de quinze jours à partir de la saisine.

Par ailleurs, le décret n°96/2022, appliqué à partir du 21 mai 2022, a modifié la liste des produits soumis à enregistrement et certification sous le régime GOEIC, en supprimant certaines catégories, notamment le lait, les jus et les eaux, de la liste du GOEIC, ces produits ayant été réintégrés dans le programme de l'Autorité nationale de sécurité alimentaire (NFSA). Le décret a également ajouté de nouveaux produits industriels, tels que des équipements électriques, câbles, ballasts, piles et batteries. Ensuite, le décret n°403/2022 est venu amender la liste issue du décret 96/2022, en retirant certaines catégories qui avaient été ajoutées, comme les transformateurs électriques, afin de les exclure de la liste réglementée du GOEIC.

Le demandeur est responsable de la traduction de tous les documents exigés pour la procédure d'enregistrement avec GOEIC.

La liste détaillée est consultable sur le site suivant :

<https://www.exports-to-egypt.com/en/goeic-regulated-products>

Procédure d'enregistrement auprès du GOEIC

Documents nécessaires	Usines*			
	A	B	C	D
Formulaire d'enregistrement (présenté par le représentant légal de l'usine ou la personne agréée ou son délégué).	X	X	X	X
Identité légale du producteur et la licence délivrée pour l'usine (enregistrement de la société ou la licence commerciale).	X	X	X	X
Liste complète des produits fabriqués dans l'usine et leurs marques déposées.	X	X	X	X
Preuve de la marque déposée (document de l'autorité d'enregistrement compétente de marque déposée).	X	X	X	X
Preuve de l'autorisation du propriétaire de l'usine de produire sous sa marque.		X	X	
Déclaration du propriétaire de la marque déposée détaillant les usines et les centres de distribution de sa marque, les autorisations à exporter et importer les produits de la marque déposée.				X
Certificat ISO 9001 attribué à l'usine, délivré par un organisme de certification accrédité par un membre de l' <i>international accreditation cooperation</i> (ILAC) / <i>International accreditation forum</i> (IAF) ou une entité gouvernementale égyptienne ou étrangère approuvée par le ministre du Commerce extérieur.	X	X	X	X
*				
A	L'usine possède sa propre marque.			
B	L'usine possède sa marque et fabrique des produits avec la marque déposée d'un autre propriétaire.			
C	L'usine ne possède pas de marque mais un produit sous une marque déposée (d'un autre propriétaire).			
D	Sociétés possédant des marques déposées.			

Au-delà de l'enregistrement des usines, **toutes les importations doivent être obligatoirement accompagnées d'une liasse de documents** dont le détail figure dans le tableau ci-dessous. Certains de ces documents (facture commerciale, certificat d'origine) doivent être légalisés par la Chambre de commerce du pays exportateur et authentifiés par le consulat d'Égypte du pays exportateur.

Cette disposition vise à combattre la pratique répandue de falsification du montant de la facture commerciale afin de diminuer les droits de douane à acquitter. Néanmoins, elle alourdit la procédure et accroît les coûts liés au processus d'importation.

DOCUMENTS REQUIS POUR L'IMPORTATION	
Original de la facture commerciale et 2 copies	Ces documents doivent être légalisés et authentifiés par le consulat égyptien dans le pays d'origine.
Certificat d'origine et 2 copies	Ces documents doivent être légalisés et authentifiés par le consulat égyptien dans le pays d'origine.
Carte d'identification douanière	
Certificat d'inspection	
Certificat de conformité	
Liste de colisage	
Connaissance, original et copie	Le nom, l'adresse de l'expéditeur et le nombre de connaissements émis.
Lettre de crédit	La Banque centrale égyptienne exige que les lettres de crédit soient couvertes à 100 % en espèces par l'importateur (exceptées certaines denrées alimentaires). Ainsi, l'expédition est conditionnée à la notification par la Banque centrale égyptienne de l'ouverture d'une lettre de crédit.
Reçu des frais administratifs	
Description complète du contenu du produit en cas de produit exigeant des analyses.	

La Circulaire en date du 29 décembre 2022, adoptée par la Banque centrale égyptienne, prévoit l'approbation des banques égyptiennes des collections documentaires pour la mise en œuvre de toutes opérations d'importation.

Autres certificats pouvant être demandés :

- Approbation des autorités de contrôle et de sécurité ;
- Un bon de livraison maritime, à l'exception du traitement avant arrivée ; ou un certificat d'origine pour les demandes d'exonération de douane ou de traitement préférentiel.

D'autres certificats peuvent être nécessaires pour les importations de produits alimentaires, végétaux et animaux. Ces produits sont aussi soumis à l'inspection du service phytosanitaire et du service zoo sanitaire.

L'importation d'échantillons dans un but de promotion commerciale ou d'exposition est exemptée de droits sous certaines conditions.

RECOURS AUX DÉCISIONS DOUANIÈRES

La nouvelle loi n° 207/2020 a mis en place un système de plainte et réclamation. Ce système offre à la personne intéressée la possibilité de s'opposer aux décisions douanières concernant la détermination du type de marchandises/produits, son origine ou valeur. Des comités formés près la douane égyptienne sont responsables de régler ces conflits et doivent prendre une décision concernant la plainte sept jours ouvrables à partir du jour de dépôt de la plainte. Cette décision doit être justifiée.

Dans le cas où le différend continue entre la personne intéressée et la douane égyptienne, la loi susvisée offre une procédure d'arbitrage conformément à la loi n° 27/1994 (arbitrage en matière civile et commerciale). La personne intéressée peut renvoyer l'affaire à l'arbitrage sous la condition d'acceptation du ministre compétent ; dans ce cas, le conflit est renvoyé à l'arbitrage.

Cependant, il faut noter qu'il s'agit d'un arbitrage local et formé, conformément à la loi, par des membres du pouvoir judiciaire égyptien. La décision du tribunal arbitral doit être justifiée et d'autres garanties sont énoncées à cet égard.

Finalement, il est important de noter qu'afin d'avoir la possibilité de former le recours susvisé, les marchandises en question doivent être encore sous la supervision de la douane égyptienne.

LES NORMES

La norme ISO, les normes européennes, les normes britanniques, japonaises et américaines sont reconnues. Quand il n'existe pas de standard national sur un produit, l'Égypte utilise la norme ISO, l'IEC ou le codex Alimentarius.

Les organismes de normalisation sont l'EOS, Organisation égyptienne pour les standards et la qualité et l'INS, Institut National des Standards. Les organismes de certification sont EOS *Egyptian Organization for Standardization & Quality* et l'EGAC (Conseil égyptien d'accréditation). Les standards égyptiens sont accessibles moyennant paiement sur le site de l'EOS.

LA FISCALITE

Organisme d'enregistrement et de perception : *Egyptian Tax Authority*
<https://eta.gov.eg/en/home>

La France et l'Égypte ont signé, le 19 juin 1980, une convention en matière de fiscalité publiée au Journal officiel du 25 janvier 1983. Cette convention tend à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur les revenus et sur la fortune qui pourraient résulter de l'application des législations de ces deux États.

[*BOI-INT-CVB-EGY - INT - Convention fiscale entre la France et l'Égypte / bofip.impots.gouv.fr*](#)

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Toutes les sociétés commerciales sont assujetties à « l'impôt sur le revenu des personnes morales » (IRPM) : les sociétés de capitaux régies par la loi sur les sociétés n° 159/1981, ainsi que les sociétés de personnes (sociétés en nom collectif et société en commandite simple). Taux unique de **22,5 %**.

Le bénéfice fiscal correspond au résultat comptable à quelques corrections près. Une retenue à la source est pratiquée sur les bénéfices industriels et commerciaux.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IRPP)

Toutes les personnes physiques résidentes en Égypte sont assujetties à l'impôt sur le revenu pour leurs revenus professionnels (bénéfices commerciaux ou non commerciaux, salaires, honoraires) ainsi que pour leurs revenus fonciers. Les non-résidents sont imposés sur leurs seuls revenus de source égyptienne.

Les **entreprises individuelles** (commerçants indépendants) sont soumises à l'IRPP sur leurs bénéfices, déterminés à partir du résultat comptable ajusté selon les règles fiscales applicables aux personnes physiques. Elles ne relèvent pas de l'impôt sur les sociétés.

L'**impôt sur les salaires** est retenu à la source par l'employeur chaque mois et reversé à l'administration fiscale dans le cadre des déclarations mensuelles. Les **dirigeants exécutifs** des sociétés de capitaux sont assimilés aux salariés pour le calcul de l'impôt sur les salaires.

Les **salariés expatriés** résidents (présence ≥ 183 jours sur douze mois) sont imposés dans les mêmes conditions que les ressortissants égyptiens, sous réserve des conventions fiscales de non-double imposition.

L'année d'imposition correspond à l'année civile. La **déclaration annuelle de revenus** doit être déposée auprès de l'Autorité fiscale égyptienne (ETA) **au plus tard le 31 mars** de l'année suivant la période d'imposition, accompagnée du paiement correspondant. Cette échéance peut être exceptionnellement prolongée par décision de l'administration.

Les revenus sont soumis à un **barème progressif** actualisé par les lois n° 30 de 2023 et n° 7 de 2024, dont le taux marginal atteint actuellement **27,5 %** pour les tranches les plus élevées.

S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires



CONSTRUIRE SON RESEAU

Dans la culture égyptienne, **le relationnel est très important.**

INSTAURER UN CLIMAT DE CONFIANCE

Les relations d'affaires reposent sur une combinaison de confiance et de relations interpersonnelles solides. Il est donc essentiel de vous forger une image positive auprès de vos futurs partenaires. Afin d'y parvenir, il est crucial d'adopter une attitude chaleureuse, respectueuse et humble envers eux, indépendamment de leur position hiérarchique. En plus de ces qualités, il est également important de manifester un véritable intérêt pour vos interlocuteurs. Vous pouvez le faire en posant des questions sur eux et en écoutant attentivement leurs réponses. Des gestes simples tels que prendre des nouvelles de votre interlocuteur, exprimer votre gratitude pour le temps qu'il vous accorde et lui montrer que vous êtes / avez été très satisfait de le rencontrer peuvent également contribuer à construire une relation positive. Ne lui faites jamais perdre la face.

Lorsqu'il s'agit de construire des relations d'affaires solides, il est essentiel de démontrer une maîtrise de vos sujets sans paraître moralisateur. L'expertise et la connaissance approfondie de votre domaine sont des atouts précieux pour inspirer confiance à vos partenaires. Toutefois, il est important de veiller à ne pas adopter une attitude condescendante ou moralisatrice dans vos interactions.

L'expérience, le track record et les références dans une région spécifique revêtent une grande importance et sont grandement appréciés. Les partenaires potentiels recherchent des preuves tangibles démontrant que vous avez déjà réussi dans des projets similaires ou des transactions dans la région.

Les **relations sociales en dehors des rendez-vous** peuvent être un moyen de cultiver cette confiance. Plus les gens vous connaîtront, plus ils se sentiront à l'aise pour traiter avec vous et enfin faire affaire avec vous. Il est ainsi courant **d'inviter** vos interlocuteurs à déjeuner, à dîner ou à assister à une réception à l'issue d'une rencontre. La grande majorité des cercles d'affaires parle anglais, il est donc aisé de communiquer et le recours à un interprète est rare.

Lorsqu'il s'agit d'établir des relations avec des représentants du gouvernement ou de l'armée, il est impératif d'accorder une attention particulière aux dynamiques des relations et à la manière de communiquer. Dans ces contextes, il est crucial de veiller à choisir ses mots avec soin et à comprendre ce qu'il convient de dire et de ne pas dire. Les relations avec les autorités gouvernementales et militaires impliquent souvent des enjeux sensibles et une diplomatie accrue est nécessaire pour maintenir des interactions harmonieuses et productives.

Malgré les relations cordiales entre l'Égypte et Israël, il convient de noter que les relations peuple-peuple demeurent extrêmement limitées, voire inexistantes. Dans cet environnement délicat, il est recommandé d'éviter de mentionner les expériences dans cette région sans demande explicite.

Dans l'esprit de ces **relations professionnelles parfois informelles**, au début de vos rencontres prenez quelques minutes pour **découvrir votre interlocuteur** en lui posant quelques questions. Il fera naturellement de même s'il ne l'a pas fait avant vous. Lors d'un premier contact, il est toujours intéressant de parler de l'Égypte, les Égyptiens sont toujours heureux d'entendre des compliments sur la beauté de leur pays. Indiquez-leur ce qui vous a impressionné le plus ; choisissez par exemple un sujet que vous maîtrisez (un musée, les pyramides, les temples, etc.) puis amorcez la discussion en montrant que vous connaissez bien le sujet. Parler de la famille peut être un sujet complice et fédérateur.

Ne critiquez pas l'Égypte même si votre interlocuteur le fait, il est préférable d'intervenir sur les nombreux aspects positifs du pays.

Il est essentiel d'aborder avec prudence l'histoire commune entre la France et l'Égypte, en tenant compte des sensibilités particulières et des différentes perspectives des deux nations. Certains événements historiques, tels que la crise de Suez et la campagne de Napoléon, ainsi que la présence d'œuvres égyptiennes dans les musées français, peuvent représenter des sujets potentiellement délicats.

RESPECTER LES CODES

Les Égyptiens apprécient l'**humour** et ne soyez pas étonné si votre interlocuteur plaisante, même à la première rencontre. Prenez-le gracieusement et montrez que vous appréciez l'humour. Il vous est possible d'utiliser l'humour pour détendre l'atmosphère dans des situations compliquées. Les Égyptiens maîtrisent aussi l'ironie, la dérision, voire l'auto-dérision.

Les rapports hommes-femmes sont très codifiés en Égypte. Le contact physique entre les personnes de sexe opposé n'est pas courant, il s'agit d'un signe de familiarité. Il faut avoir conscience que ce sont des limites clairement définies dans la société égyptienne. Mettez toujours des distances

physiques avec les personnes du sexe opposé même si vous connaissez bien votre interlocuteur. Observez toujours votre interlocuteur égyptien avant d'engager les salutations afin de déterminer la marche à suivre.

Entre hommes, se tenir très proche est commun et est un signe d'amabilité. Les échanges de poignées de main sont très fréquents au cours d'une discussion et sont considérées comme marque d'amitié.

Concernant l'**habillement**, les Égyptiens s'attendent à ce que leurs interlocuteurs portent des **tenues habillées**. Pour les femmes, un habillement « conservateur », c'est-à-dire couvrant, est de rigueur.

Pour contacter vos intermédiaires et / ou partenaires, le téléphone est un moyen privilégié en Égypte, même parfois dans l'administration y compris via des applications de type WhatsApp.

Il est fortement déconseillé de parler de politique ou de religion, ou de plaisanter à ces sujets. Si votre interlocuteur vous en parle de lui-même, il sera toujours préférable de ne pas émettre d'opinion et de changer de sujet avec tact.

Se tenir informé des actualités économiques et législatives est également un atout ; nous vous conseillons ainsi de prendre connaissance de la « Lettre Économique d'Égypte » publiée chaque mois par le service économique de l'ambassade de France <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/EG/lettre-economique-d-egypte> ainsi que de la newsletter gratuite <https://entreprise.news/egypt/en> (en anglais).

SAVOIR COMMUNIQUER AVEC SES PARTENAIRES ET COLLABORATEURS

Rencontrer vos partenaires, collaborateurs, clients régulièrement est primordial. **C'est en effet grâce à une relation suivie que vous vous donnerez toutes les chances de réussir sur le marché égyptien.**

Il convient de bien préparer ses rencontres et ses réunions afin que vos interlocuteurs comprennent vos objectifs et vos offres. Il peut être intéressant par exemple d'établir un ordre du jour ou un agenda avant la réunion et de l'envoyer à vos partenaires et collaborateurs.

Le rapport au temps n'est pas le même qu'en France et la circulation routière ne facilite pas les choses. Toute personne se déplaçant au Caire est susceptible d'avoir du retard. Il est quand même bien entendu conseillé d'être à l'heure et dans le cas contraire de prévenir par téléphone. Consacrer du temps à l'exposé de vos attentes et de vos différentes méthodes de travail représentera finalement un gain de temps et garantira la qualité de vos relations comme du travail rendu.

Conclure vos réunions par des compte-rendu écrits et partagés par mail est un bon moyen d'acter les sujets abordés et les décisions prises lors d'une réunion. En règle générale, les Égyptiens attendent des Européens un certain formalisme, de la rigueur et une argumentation développée.

La maîtrise de l'anglais est essentielle et les Égyptiens sont parfaitement bilingues. Aussi, assurez-vous que les collaborateurs en charge du suivi des dossiers pour l'Égypte soient anglophones. Si la maîtrise de l'arabe n'est pas indispensable pour conduire des réunions, elle peut toutefois être un atout.

FACE AUX DIFFICULTES : RESTEZ PATIENTS ET INFORMES, ANTICIPEZ

Face à une bureaucratie complexe, à des interlocuteurs parfois difficilement joignables et à une culture du monde du travail qui pourra parfois vous échapper, **il est nécessaire de vous entourer de personnes ayant une bonne connaissance de l'Égypte qui pourront vous faire bénéficier de leurs réseaux.** Se construire un carnet d'adresses fourni et sûr vous permettra de rebondir face aux imprévus qui peuvent s'avérer quotidiens. Aussi, la confiance que vous accorderont vos partenaires (cf. plus haut « Construire son réseau ») sera d'autant plus utile si elle réciproque.

Il est conseillé d'engager les services **d'un cabinet d'avocats** pour se protéger des imprévus, des problèmes liés à la gestion du personnel, des contrats rédigés par l'entreprise.

Consacrer du temps à l'identification des possibles obstacles que vous pourriez rencontrer durant vos prospections, votre implantation et plus tard la gestion de votre structure, **vous permettra d'avoir toujours une longueur d'avance et de faire face à l'imprévu.** Il en va de même quant à la compréhension des us et coutumes comme le rapport au temps, l'organisation des journées, des semaines, de l'année et les modes de communication. **Plusieurs voyages de prospection et du temps passé sur place sont nécessaires.**

Témoignage



Depuis mon arrivée à la tête de la Chambre de Commerce Française en Égypte, j'ai voulu redonner à cette institution la place qu'elle mérite dans le paysage économique bilatéral. La CCFE a pour mission d'être un acteur de confiance, au service du développement des relations entre la France et l'Égypte.

Elle doit jouer un rôle moteur dans la promotion des échanges commerciaux, le soutien à l'investissement et la création de partenariats durables. Nous travaillons à moderniser la Chambre pour en faire un véritable catalyseur de coopération économique et un interlocuteur reconnu auprès des autorités.

Dans cet esprit, nous avons commencé à élargir nos comités sectoriels afin de mieux représenter la diversité de nos membres et d'intégrer des thématiques d'avenir comme les PME, l'intelligence artificielle et la culture. Mon ambition est de faire de la CCFE une plateforme de dialogue efficace, connectée aux besoins du terrain et tournée vers la croissance partagée.

Ahmad NAGUIB,
Directeur Général de la CCFE

L'économie égyptienne traverse une période délicate mais pleine de potentiel. Les effets du COVID-19 se font encore sentir et les tensions liées au marché des changes ont pesé sur les entreprises. Les investissements directs étrangers restent inférieurs aux attentes, mais la dynamique économique commence à se réactiver.

Certains secteurs, comme le textile et l'agriculture, avancent lentement mais cherchent à se moderniser grâce à l'intégration de nouvelles technologies. L'industrie suit la trajectoire impulsée par le gouvernement, tandis que la baisse des revenus du Canal de Suez a ajouté une contrainte supplémentaire. Malgré ces défis, le pays conserve des fondamentaux solides : une population jeune et qualifiée, un réseau d'éducation francophone de qualité, et une situation géographique stratégique reliant trois continents.

La stabilité de la monnaie locale est aujourd'hui une priorité pour restaurer la confiance des investisseurs. Il est également essentiel d'améliorer la transparence et la communication entre les autorités et le secteur privé afin d'éviter les distorsions de concurrence et de renforcer la visibilité du marché.

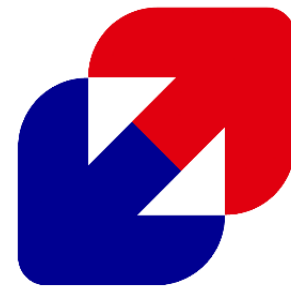
Sur le plan bilatéral, la relation franco-égyptienne offre d'importantes perspectives.

Les exportations françaises progressent, et les opportunités de coopération se multiplient dans les télécommunications, l'agrotech, les transports ou encore la culture. La digitalisation et la modernisation administrative seront des leviers déterminants pour consolider cette dynamique et attirer davantage d'investissements durables.

Trouver le bon partenaire

Business France peut vous mettre en relation avec un **réseau qualifié d'importateurs-distributeurs égyptiens**, soigneusement sélectionnés pour leur sérieux, leur expérience sectorielle et leur couverture du marché local.

Grâce à sa connaissance approfondie de l'environnement économique, Business France identifie les acteurs les plus adaptés à votre offre, en fonction de votre secteur, de votre positionnement et de vos objectifs commerciaux.



Les importateurs-distributeurs

Trouver un partenaire local fiable est souvent la première étape stratégique pour aborder le marché égyptien avant toute implantation durable. L'importateur-distributeur demeure le canal le plus courant dans la plupart des secteurs : biens de consommation, équipements industriels, produits médicaux ou grande distribution. Ce partenaire apporte une connaissance approfondie du marché, un réseau établi et une maîtrise des formalités administratives et douanières. En retour, il attend un soutien technique, commercial et promotionnel de la part du fournisseur étranger.

Avant tout accord, il est recommandé de vérifier la réputation, la solidité financière et les capacités logistiques du partenaire. La relation peut être encadrée par un contrat de distribution, de franchise ou de partenariat commercial, qu'il soit exclusif ou non. Le contrat doit définir avec précision les obligations des parties, les conditions de livraison et de paiement, ainsi que les modalités de résiliation.

Le cadre juridique distingue l'agence commerciale, régie par la loi n°120/1982, de la distribution indépendante. Depuis la réforme introduite par la loi n°173/2023, les sociétés à capital étranger peuvent désormais être inscrites au registre des importateurs, ouvrant ainsi le marché à des partenariats plus flexibles. L'importateur doit toutefois être enregistré auprès de la GOEIC et garantir la conformité des produits aux normes locales.

Les agents, représentants commerciaux

Les **importations destinées à la revente en l'état** demeurent principalement encadrées par la **loi n° 120/1982 sur les agents commerciaux et les intermédiaires**.

Selon cette loi, seules peuvent être inscrites comme **agents commerciaux** les **personnes physiques de nationalité égyptienne** ou les **personnes morales dont le capital est détenu à 100 % par des ressortissants égyptiens**.

Ainsi, lorsqu'une entreprise étrangère souhaite commercialiser ses produits en Égypte sans y créer de filiale, **le recours à un partenaire local enregistré** en tant qu'agent ou importateur demeure, dans la plupart des cas, **juridiquement nécessaire**.

Toutefois, la distinction entre **agent**, **distributeur** et **importateur** s'est progressivement affinée. Le statut d'agent, agissant au nom et pour le compte du mandant étranger, reste soumis à la loi n° 120/1982 et à l'inscription obligatoire au registre des agents commerciaux. En revanche, une société égyptienne indépendante qui achète des produits pour les revendre (sans mandat ni représentation du fournisseur étranger) relève d'un **contrat de distribution**, non d'agence, et n'est pas soumise aux mêmes restrictions de nationalité.

Dans la pratique, la présence d'un **partenaire local fiable et expérimenté** demeure un atout déterminant pour naviguer dans les procédures douanières, la distribution et les relations administratives.

La majorité des importateurs sont **multicartes** et gèrent plusieurs marques ; un **choix rigoureux du partenaire** ainsi qu'un **contrat détaillé** (notamment sur la durée, la zone de distribution, les conditions de résiliation et la gestion des stocks) sont donc essentiels.

Les **relations contractuelles avec les agents commerciaux** bénéficient toujours d'un cadre protecteur.

Toutefois, depuis les décisions récentes de la **Cour constitutionnelle égyptienne**, certaines dispositions imposant automatiquement une **indemnisation en cas de non-renouvellement ou de résiliation** ont été **assouplies** :

L'indemnisation n'est plus automatique et dépend désormais du **contenu du contrat** et des **circonstances de la rupture**.

Les tribunaux égyptiens conservent en principe **compétence exclusive** pour trancher les litiges entre un agent enregistré et son mandant étranger.

La vente directe

La vente directe est envisageable en Égypte lorsque les clients finaux sont des entreprises fiables, bien établies et capables de gérer les procédures d'importation et les formalités administratives complexes exigées par les autorités locales. Cette formule convient surtout aux sociétés du secteur formel disposant d'une bonne réputation et d'une expérience du commerce international.

Toute vente directe en Égypte est régie par le **Code civil égyptien**, inspiré du droit français mais adapté au contexte local. Le contrat de vente peut être verbal, mais il est fortement recommandé de formaliser l'accord **par écrit** afin de sécuriser la transaction. Le contrat doit mentionner avec précision la nature des marchandises, les quantités, le prix, les conditions de paiement, les délais de livraison et les responsabilités de chaque partie.

En l'absence d'intermédiaire local, il est conseillé que le service export de l'entreprise étrangère assure un suivi régulier du marché, notamment par des **missions commerciales** ou la **participation à des salons professionnels**. Ces démarches permettent de présenter les produits, de renforcer les liens avec les partenaires existants et de développer la clientèle. La vente directe offre une plus grande maîtrise de la politique commerciale, mais exige une présence active et une bonne connaissance du cadre juridique et administratif local.

Établir le bon contrat commercial

Les clauses du contrat commercial en Égypte sont librement négociées entre les parties, sous réserve du respect des dispositions impératives du **droit égyptien**. Il est donc essentiel de définir avec précision les termes de la relation commerciale, en détaillant les droits et obligations de chacun :

- **Objet du contrat** : description exacte des biens vendus, caractéristiques techniques et normes applicables
- **Prix** : détermination du prix réel et sérieux, devise de facturation et modalités de conversion
- **Conditions de vente** : délais et lieux de livraison, moyens et échéances de paiement, pénalités en cas de retard, clauses de force majeure
- **Durée** : durée du contrat, conditions de renouvellement et modalités de résiliation
- **Obligations des parties** : clauses de garantie, de transfert de propriété, de limitation de responsabilité, de juridiction et d'arbitrage.

Le consentement doit être libre de tout vice (dol, erreur ou contrainte), et l'objet du contrat doit être **licite et conforme à l'ordre public égyptien**. En cas de litige, les tribunaux égyptiens sont compétents, sauf clause d'arbitrage valable et reconnue par la législation locale. Une traduction officielle en arabe peut être exigée pour tout contrat destiné à être enregistré ou présenté devant une autorité publique.

Réussir son implantation

Le choix de la structure juridique pour s'implanter en Égypte dépend des objectifs et du niveau de contrôle souhaité. On distingue les formes sans personnalité juridique (bureau de représentation, succursale) et celles qui en ont une (filiale). Le bureau de représentation, limité aux activités non commerciales, sert surtout à prospecter le marché. La succursale, plus utilisée, permet d'exercer une activité économique mais engage directement la société mère.

Sa création nécessite l'enregistrement auprès du Registre du commerce et de la GAFI, en 2 à 3 mois, pour un coût modéré. La filiale, sous forme de société égyptienne (SARL ou SA), offre une autonomie juridique et fiscale mais implique un capital minimum et des formalités plus lourdes.

Les entreprises doivent veiller au respect du droit du travail local, aux exigences de recrutement égyptien et aux règles de transfert de fonds. De nombreuses sociétés étrangères choisissent d'abord la succursale avant de constituer une filiale.



Ouvrir un bureau de représentation

Les sociétés étrangères peuvent ouvrir en Égypte des **bureaux de représentation**, destinés uniquement à **étudier le marché, promouvoir leurs produits** ou **coordonner avec leurs partenaires locaux**.

Ces bureaux **ne peuvent pas exercer d'activité commerciale, vendre ou facturer des services** : ils ne réalisent donc **aucun chiffre d'affaires**.

Le **directeur** du bureau peut être **étranger**, sauf dans certains secteurs réglementés (comme la santé). Aucune exigence de **capital minimum** n'est imposée, mais un **dépôt bancaire symbolique** peut être demandé lors de l'enregistrement.

L'enregistrement se fait auprès de la **GAFI (General Authority for Investment)** pour une **durée d'un an**, renouvelable. Chaque année, le bureau doit transmettre à la GAFI un **rapport d'activité** mentionnant ses employés, leurs salaires et les actions prévues.

Le bureau doit se conformer aux règles locales en matière de **sécurité sociale**, de **droit du travail** et de **recrutement d'employés égyptiens**.

Enfin, selon le **décret 742/2018**, une entreprise étrangère ne peut conserver un bureau de représentation **plus de trois ans** sans créer une **succursale** ou une **filiale** si elle souhaite poursuivre durablement ses activités en Égypte.

Créer une succursale

Les sociétés étrangères peuvent établir en Égypte des **succursales**, qui ne possèdent pas de personnalité juridique distincte mais constituent un **établissement stable** autorisé à exercer des **activités commerciales** ou à fournir des **prestations de services**. En pratique, cette structure est souvent utilisée pour **exécuter un projet spécifique** sur le territoire égyptien.

L'ouverture d'une succursale est possible uniquement **après la signature d'un contrat en Égypte** (par exemple, avec un client local ou une autorité publique). La demande d'enregistrement doit être déposée auprès de la **GAFI** et du **Registre du commerce**.

Les succursales réalisant un **chiffre d'affaires** et des **résultats** en Égypte sont **imposées localement**, conformément aux **conventions fiscales internationales** évitant la double imposition. Elles ne bénéficient d'**aucun avantage fiscal spécifique** par rapport aux sociétés égyptiennes et restent soumises au droit commun en matière de **travail, sécurité sociale, impôts et taxes**.

Une succursale peut être dirigée par un **représentant résidant en Égypte**, qu'il soit **égyptien ou étranger**. La législation n'impose plus la présence d'un assistant égyptien.

En théorie, la proportion de salariés étrangers ne doit pas dépasser **10 % des effectifs**, sauf **autorisation du ministère du Travail**, régulièrement accordée pour les projets nécessitant une expertise étrangère.

Les **procédures d'enregistrement et de fermeture** sont relativement simples et plus rapides que pour une filiale.

Ouvrir un point de vente

En Égypte, l'ouverture d'un **point de vente** n'est possible que pour les entreprises déjà **implantées localement**, directement (via une succursale ou une filiale) ou par l'intermédiaire d'un **partenaire égyptien agréé**.

L'activité commerciale informelle existe encore dans certains secteurs, mais les **autorités égyptiennes renforcent les contrôles** et encouragent la formalisation par des procédures simplifiées et des incitations à l'investissement.

Il est toutefois **vivement déconseillé** à un investisseur étranger de recourir à une installation non déclarée ou dépourvue d'autorisation, les **sanctions administratives et fiscales** pouvant être lourdes.

Se faire connaître

Les principaux médias

L'Égypte compte près de 500 médias anglophones, francophones et arabophones. Ces derniers demeurent incontournables puisque très lus par le gouvernement égyptien, les décisionnaires et les hommes d'affaires pour repérer de nouvelles opportunités. Il n'est pas rare qu'un article sur un site internet, un quotidien ou un magazine spécialisé soit à l'origine de la signature d'un contrat.



Parmi les principaux journaux également présents sur internet, nous retrouvons :

Al Ahram : journal quotidien gouvernemental publié en version papier et web matin et soir. Une édition francophone « [Al Ahram Hebdo](#) » et une édition anglophone « [Al Ahram Weekly](#) » sont publiées chaque semaine ;

Al Masry El Yom : journal privé publié en version papier et web <https://www.almazryalyoum.com/>;

Al Gomhuria avec une édition francophone hebdomadaire « [Le Progrès Égyptien](#) » et une édition anglophone « [Egyptian Gazette](#) » ;

Entreprise : journal privé publié en version en ligne <https://enterprise.news/egypt/en>

Alam El Yom, Al Mal, Al Borsa et sa version anglophone [Daily News Egypt](#) et Almesa sont les principaux journaux économiques.

Les principales chaînes télévisées égyptiennes sont :

- CBC ;
- DMC ;
- Al Kahera Wal Nas ;
- MBC Masr.

Les principales chaînes de radios sont :

- Egypt Radio Television Union (ERTU-géré par l'État) ;
- Nogoum FM ;
- Nile FM (anglophone) ;
- NRJ.

Faire un communiqué de presse

Tisser un lien personnel avec un journaliste est un vrai plus. Il valorise la relation humaine dans l'échange professionnel, un effet direct du cosmopolitisme : parler de ses projets de vie, inviter à déjeuner, montrer des preuves d'attention. Pas d'effet volume donc, mais plutôt du sur-mesure.

Pour promouvoir votre offre, vous pouvez déployer les actions suivantes :

Communiqués de presse ;
Entretiens presse avec des journalistes ;
Voyage de journalistes en France.

Un pôle presse et communication pour vous aider dans le déploiement de vos campagnes

Au sein du bureau Business France Proche et Moyen Orient, un pôle presse et communication régional accompagne les entreprises toute l'année pour développer leur notoriété dans la région. Le bureau de presse en Égypte en lien avec le pôle régional, entretient d'excellentes relations avec les journalistes locaux avec lesquels il collabore quotidiennement et sur différentes thématiques sectorielles et temps forts de l'actualité.

Les missions du pôle presse et communication sont diverses : elles vont de la diffusion d'un communiqué de presse à la mise en place d'une communication sur les réseaux sociaux, en passant par la négociation d'espaces publicitaires auprès de médias influents et la mise en place de partenariats avec des influenceurs. Pour rendre votre offre visible, vous pouvez solliciter nos experts trilingues (français/anglais/arabe) qui ont une très bonne connaissance de la presse locale, des réseaux sociaux locaux et des codes culturels qu'il faut impérativement prendre en compte dans le cadre d'une stratégie de communication en Égypte et plus largement dans toute la région.

Conseil en communication, stratégie de contenus ou encore production d'éléments de langage et contenus numériques dédiés aux journalistes, à Twitter, Instagram, LinkedIn ou Facebook sont autant de prestations qui peuvent vous être proposées pour vous faire connaître localement.

Il est recommandé de s'appuyer sur des experts en relations presse, communication digitale et Marketing d'influence pour vous aider à booster votre communication médiatique / digitale et renforcer votre visibilité en Égypte et dans la région.

Un bureau de presse est à votre disposition pour échanger sur votre stratégie de communication en Égypte : communication.me@businessfrance.fr

Témoignage



L'environnement des affaires en Égypte se distingue par son dynamisme et son potentiel, qui en font un marché prioritaire pour les entreprises françaises. Le pays bénéficie d'une position géostratégique au carrefour de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe, renforcée par son appartenance aux BRICS et son rôle de hub régional.

L'économie égyptienne repose sur des secteurs en forte croissance tels que la construction, les transports, les villes nouvelles, l'eau, les énergies renouvelables, notamment solaire et hydrogène vert, ainsi que le tourisme.

La population jeune, bien formée représente un atout majeur, offrant un vivier de compétences techniques et multilingues compétitives pour le nearshoring vers la région MENA et l'Europe.

**Mohamed SAAD, CEO Afrique de Signify,
Président du comité CCEF**

La présence française en Égypte est remarquable et ancienne. Elle s'étend à l'ensemble du tissu économique, mêlant grands groupes du CAC 40, PME familiales, start-up et sociétés de services comme Capgemini. Les liens franco-égyptiens se distinguent par leur profondeur historique et la qualité de la coopération entre acteurs publics et privés. Les entreprises françaises sont perçues comme des partenaires de long terme, cherchant à s'intégrer durablement dans le marché local et à construire des relations fondées sur la confiance et le bénéfice mutuel.

Le **CCEF** joue un rôle central dans cet écosystème : il favorise le partage d'expériences, accompagne les entreprises souhaitant s'implanter, et facilite les échanges avec les institutions égyptiennes.

Malgré un potentiel important, le pays fait face à plusieurs défis. Le secteur public conserve un poids prépondérant dans la conduite des grands projets, la bureaucratie reste lourde et la digitalisation encore insuffisante. Une stratégie économique plus claire et une meilleure implication du secteur privé contribueraient à renforcer l'attractivité du pays.

Dans ce contexte, **Signify** illustre la réussite d'un acteur bien implanté, actif sur les marchés publics et privés grâce à des solutions d'éclairage connectées et durables. L'entreprise, présente en Égypte avec un siège régional et une usine en développement, contribue au rayonnement industriel dans la région.

Se faire payer

MOYENS ET DELAIS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement appliquées ou utilisées à l'international sont toutes acceptées en Égypte. Néanmoins, certains modes de paiement sont soumis à des conditions locales.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Cette étape fait partie intégrante de la négociation du contrat de vente. Les clauses du contrat doivent particulièrement définir :

- Le lieu de livraison de la marchandise : c'est le lieu convenu où le vendeur (exportateur) transmet la propriété de la marchandise à l'acheteur (importateur). La nature du contrat commercial est précisée par l'incoterm choisi. (EXW, FCA, FOB, DEQ, etc.) ;
- La monnaie de règlement : les monnaies les plus utilisées sont le dollar américain (USD), l'Euro (EUR) et la livre égyptienne (EGP) ;
- Le lieu de paiement : il peut être dans le pays d'exportation (banque de l'exportateur) ou dans le pays d'importation (lorsqu'il s'agit d'un crédit documentaire) ;
- La date de paiement : lorsqu'il a été convenu de fractionner les paiements, les échéances sont à déterminer avec grande précision ;
- Le mode de paiement : selon la solvabilité de l'importateur, la relation de confiance qui existe entre les deux parties, celles-ci ont le choix entre un règlement sur facture commerciale, le règlement par traite libre, le règlement par remise documentaire, et enfin le règlement par crédit documentaire.

Néanmoins, ces clauses sont parfois réglementées dans le pays de destination/pays cible. Dans ce cadre, l'Égypte a introduit depuis le milieu de l'année 2015 une série de mesures douanières, bancaires et réglementaires destinées à contrôler le volume et la qualité de ses importations.

Les modalités et les conditions de paiement à l'importation en Égypte sont très semblables à celles du commerce international et en général conformes aux directives de la Chambre du commerce international (<https://iccwbo.org/>). La Banque Centrale d'Égypte (BCE) publie régulièrement des circulaires relatives à la réglementation des opérations bancaires. D'ailleurs, toute règle particulière et spécifique au pays est publiée dans ces circulaires.

LITIGES, IMPAYÉS ET RECOUVREMENT

LES RISQUES D'EXERCER DES ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ÉGYPTES

L'instabilité du début des années 2010 a pesé sur l'attractivité du marché, mais les autorités ont depuis renforcé le cadre des affaires : généralisation des paiements **non numéraires** (loi n° 18/2019 et décret PM n° 1776/2020), montée en puissance des rails de paiement sous l'égide de la CBE, et poursuite des réformes d'investissement (Loi n° **72/2017** et mécanisme de « **Golden License** » pour accélérer les projets stratégiques). Côté fiscal, le règlement amiable des litiges a été **prolongé en 2024** (loi n° **160/2024**) puis **complété en 2025** (loi n° **5/2025**) afin d'accélérer les dénouements contentieux.

QUEL TYPE D'ARBITRAGE EST COURAMMENT UTILISÉ EN ÉGYPTES ?

Les entreprises de taille moyenne et grande privilégient l'**arbitrage** (confidentialité, expertise, célérité) et l'**exequatur** demeure indispensable pour l'exécution en Égypte : l'ordre d'exécution est délivré par la cour d'appel compétente (Loi n° **27/1994**, art. 55-58). L'Égypte est partie à la **Convention de New York (1959)** et à la **Convention CIRDI**, consolidant l'exécutabilité internationale des sentences. Pour les **contrats administratifs**, une **approbation ministérielle** est requise pour convenir d'une clause compromissoire (art. 1 de la Loi 27/1994).

D'une manière générale, l'**arbitrage institutionnel** est préféré (prévisibilité et administration des procédures). Le **CRCICA (Le Caire)** reste l'institution la plus choisie et a **mis à jour ses Règles** (entrée en vigueur **15 janvier 2024**) : arbitrage accéléré, **arbitre d'urgence**, consolidation, dépôts et notifications électroniques.

ASSURANCE À CRÉDIT (SÛRETÉS)

Le droit égyptien permet les sûretés classiques : **hypothèques immobilières, nantissements** (fonds de commerce/biens meubles corporels et incorporels), **cession de créances, nantissement d'actions et de comptes bancaires**. Depuis la **Loi n° 115/2015**, les sûretés sur biens mobiliers s'inscrivent au **registre électronique ECR**, opéré par **I-Score** sous supervision de la **FRA**, ce qui améliore l'opposabilité/publicité des garanties (catégories de créanciers élargies au-delà des seules banques selon les textes d'application).

Certaines sûretés ou régimes procéduraux prévoient toutefois des **formalités et avantages spécifiques** pour les **banques** ou établissements financiers agréés (par exemple en matière de pratiques d'enregistrement et d'exécution) ; l'éligibilité et les coûts doivent être vérifiés **au cas par cas** au regard des textes sectoriels et de la pratique notariale.

SOLUTIONS EN CAS DE NON-PAIEMENT

En présence d'une **clause juridictionnelle**, la partie lésée peut saisir la juridiction compétente pour exécution forcée et/ou dommages-intérêts ; le contentieux judiciaire peut être long jusqu'au jugement définitif et à son exécution. En cas de **clause d'arbitrage**, la procédure **commence** en droit égyptien **le jour de la réception de la demande d'arbitrage par le défendeur** (art. 27, Loi 27/1994) ; un **préavis de 15 jours** n'est pas une exigence légale générale et ne découle que d'un **engagement contractuel** ou des **règles institutionnelles** choisies. Le **dépôt** et l'**exequatur** de la sentence sont

requis pour l'exécution ; une action en **annulation** doit être intentée dans les **90 jours** suivant la notification et **n'entraîne pas automatiquement la suspension** de l'exécution.

Sous les **Règles CRCICA 2024**, la saisine se fait par **Avis de recours** déposé au Centre, avec possibilités de **mesures d'urgence** (arbitre d'urgence) et de **procédure accélérée** lorsque les critères sont remplis, ce qui répond à l'objectif de célérité opérationnelle.

LE CHOIX DU BON PARTENAIRE

Contrairement à d'autres juridictions où il existe des restrictions de nationalité et une part minimale nationale requise pour exercer une activité commerciale, le droit égyptien exige de la part des investisseurs étrangers de s'associer avec des ressortissants égyptiens uniquement dans des cas particuliers et pour certaines activités spécifiques (importation pour le commerce de détail et agence commerciale). Les investisseurs étrangers sont donc généralement autorisés à exercer leurs activités indépendamment de partenaires locaux obligatoires.

D'un point de vue pratique, un investisseur étranger doit toujours être conscient du marché égyptien dans lequel il a l'intention d'exercer son activité et avoir identifié les principaux acteurs de ce marché. Il est également recommandé aux investisseurs étrangers d'**avoir des équipes de conseillers fortes et expérimentées** afin de l'aider à naviguer non seulement dans les **subtilités du paysage juridique égyptien** mais aussi dans les aspects pratiques concernant la réalisation des activités commerciales en Égypte.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Insérer une clause d'arbitrage dans les contrats pour préserver la réputation de l'entreprise en cas de conflit et pour gagner du temps.
- > S'entourer de conseillers expérimentés et habitués de l'environnement local.

Se protéger

L'Égypte est membre (ou partie) de la plupart des principaux traités internationaux de propriété intellectuelle :

- **Accord sur les ADPIC (TRIPS)**, via son statut de membre de l'OMC depuis 1995. *Selon l'OMC/OMC-TRIPS.*
- **Convention de Berne** pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. *Selon l'OMPI (WIPO Lex).*
- **Convention de Genève de 1971** pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la duplication non autorisée. *Selon l'OMPI.*
- **Convention instituant l'OMPI, Convention de Paris** (propriété industrielle). *Selon l'OMPI.*
- **Système de Madrid : Arrangement** (enregistrement international des marques) **et Protocole.** *Selon l'OMPI.*
- **Système de La Haye** (dépôt international des dessins et modèles) — y compris **Acte de Genève (1999)** en vigueur pour l'Égypte depuis **2004**. *Selon l'OMPI.*
- **Traité de coopération en matière de brevets (PCT).** *Selon l'OMPI (liste des États PCT).*
- **Traité sur le droit des marques (TLT, 1994).** *Selon l'OMPI.*
- **Arrangement de Nice** (classification des produits & services – marques) et **Arrangement de Strasbourg** (classification internationale des brevets). *Selon l'OMPI.*
- **Arrangement de Madrid** pour la **répression des fausses indications d'origine.** *Selon l'OMPI.*
- **Traité de Nairobi** pour la protection du symbole olympique. *Selon l'OMPI.*
- **Traité de Washington** sur la propriété intellectuelle des **circuits intégrés** (*ratifié par l'Égypte, mais traité non encore entré en vigueur au plan international*). *Selon l'OMPI.*

Au niveau national, l'Égypte applique la **loi n° 82/2002** sur la protection de la propriété intellectuelle (telle que **modifiée jusqu'en 2020** et assortie de ses règlements). *Selon WIPO Lex.* Depuis **2023**, une réforme institutionnelle majeure a créé l'**Autorité égyptienne de la propriété intellectuelle (EAIP/EIPA)** par la **loi n° 163/2023**, autorité unique chargée de centraliser l'enregistrement et de coordonner l'**application** des DPI avec la police, les **douanes** et les juridictions. *Selon WIPO Lex et le portail d'information de l'État (SIS).*

BREVETS EN ÉGYPTE

La protection des inventions est encadrée par la Loi 82/2002 relative à la propriété intellectuelle, aujourd'hui mise en œuvre par l'Egyptian Intellectual Property Authority (EAIP).

Qu'est-ce qui peut être breveté, et ce qui en est exclu

- Un brevet peut couvrir toute **invention nouvelle, impliquant une activité inventive et susceptible d'application industrielle**.
- Sont **exclus** de la brevetabilité :
 - Les **découvertes, théories scientifiques, méthodes mathématiques, plans, règles et méthodes d'ordre intellectuel ou économique, programmes d'ordinateurs et présentations d'informations**.
 - Les **plantes ou animaux (à l'exception des micro-organismes)**, ainsi que les **procédés essentiellement biologiques** pour la production de plantes ou d'animaux.
 - Les inventions dont l'exploitation **porterait gravement atteinte à l'ordre public, à la santé ou à la morale** — voire, selon les règlements, à la sécurité nationale ou à l'environnement (pays concernés).
 -

Un brevet peut aussi porter sur un **perfectionnement, une modification ou un ajout à une invention antérieure**.

Procédures de dépôt & champ d'application

- L'inventeur peut soit déposer au bureau national de brevets en Égypte, soit recourir au Patent Cooperation Treaty (PCT) — l'Égypte en est membre.
- La **durée de la protection** est de **20 ans** à compter de la date de dépôt.

Oppositions, contrefaçons, licences obligatoires

- Le droit égyptien prévoit la possibilité d'**opposition ou d'observations** à une demande de brevet lors de sa publication, dans un délai réglementaire (souvent 60 jours) — sous réserve des frais fixés par règlement administratif. Toutefois, les montants et conditions peuvent évoluer : il est recommandé de consulter les directives actuelles de l'EAIP.
- En cas de violation des droits, la loi prévoit des **sanctions, amendes, confiscations et mesures d'exécution**, entraînant la responsabilité pénale ou civile du contrefacteur.
- La loi prévoit également la possibilité de **licences obligatoires ou subordonnées** lorsque le brevet n'est pas exploité (ou insuffisamment) — notamment pour des **besoins publics non commerciaux** (santé, sécurité, urgence nationale) — conformément aux dispositions TRIPS et à la loi nationale.

Pour les entreprises ou investisseurs

- Il est recommandé d'inclure dans les contrats une **clause de dépôt ou d'exploitation des brevets**, ainsi qu'une **clause de juridiction / arbitrage** en cas de litige.
- Avant de déposer, vérifier que l'invention ne relève **pas des exclusions légales** (logiciels, animaux, procédés biologiques, etc.).
- Pour des inventions destinées à plusieurs pays, le dépôt PCT peut offrir une **protection internationale coordonnée**.

LES MARQUES

Texte de référence : Loi n° 82/2002 (Livre II)

Est une **marque** tout signe **perceptible visuellement** apte à distinguer des produits ou services (mots, lettres, chiffres, dessins, combinaisons de couleurs, etc.). La personne qui **a enregistré** une marque et **l'a utilisée pendant cinq ans** à compter de l'enregistrement est **réputée propriétaire**, sauf preuve d'un **usage antérieur** par un tiers ; l'**enregistrement de mauvaise foi** peut être contesté **à tout moment**.

La **durée de protection** est de **10 ans** à compter du dépôt, **renouvelable** pour des périodes identiques. Une **période de grâce de 6 mois** après l'échéance est prévue (avec surtaxe) ; à défaut, la marque est radiée. Le dépôt se fait auprès du **Bureau des marques et des dessins industriels (TIDO/ITDA)**, avec **publication** dans la **Gazette des marques et dessins** et possibilité d'**opposition sous 60 jours** après publication. **L'Autorité égyptienne de la propriété intellectuelle (EAIP)**, créée par la **loi n° 163/2023**, centralise progressivement le système (transfert opérationnel en cours).

Après enregistrement, la marque peut être **annulée** par décision judiciaire si elle **n'a pas été sérieusement utilisée pendant 5 années consécutives** ; la **priorité d'usage** peut aussi fonder une action selon les délais prévus par la loi.

Le propriétaire peut **licencier** sa marque (tout ou partie des produits/services) **sans perdre son droit d'usage**, sous réserve d'**inscrire le contrat** au registre pour opposabilité aux tiers et publication selon le règlement.

Sanctions : l'**article 113** de la **loi n° 82/2002** punit la contrefaçon/usage frauduleux d'une marque **d'au moins deux mois d'emprisonnement** et d'une **amende de 5 000 à 20 000 EGP** (ou l'une des deux peines).

Aides et appuis

TEAM FRANCE EXPORT

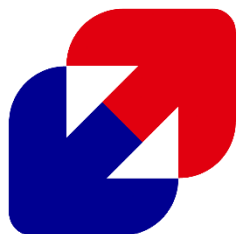


L'agence Business France s'est toujours appuyée sur un large réseau de partenaires à l'étranger, composé aussi bien d'acteurs publics que privés, pour répondre efficacement aux besoins d'internationalisation des PME (dont des TPE) et ETI françaises. Lancée en 2018, la Team France Export (ou « TFE ») est le nom donné à la réorganisation du dispositif public de l'export fédérant toutes les solutions publiques proposées par les Régions, les services de l'État, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Bpifrance et Business France, pour faire gagner les entreprises françaises à l'international. La Team France Export associe également les partenaires privés offreurs de solutions complémentaires. Par extension, la TFE est aussi l'expression qui désigne cette équipe de partenaires mobilisés.

Avec ses conseillers internationaux présents en région et à l'étranger et les ressources de la plateforme numérique teamfrance-export.fr, chaque entreprise, indépendamment de sa taille ou secteur d'activité, a la garantie de trouver la solution pertinente et l'interlocuteur approprié pour initier, soutenir ou renforcer son volume d'affaires à l'international. L'ambition de la TFE est de proposer un dispositif lisible, efficace et adapté via un continuum de solutions, de la préparation à la projection à l'international, depuis les Régions françaises, dans lesquelles sont constitués des « guichets uniques de l'export », jusqu'aux marchés étrangers ciblés où un « correspondant unique Team France Export » oriente les entreprises vers les solutions adaptées à leurs projets.

En qualité de correspondant Team France Export en Égypte, le bureau Business France du Caire entretient de nombreux partenariats stratégiques en vue de remplir au mieux sa mission de facilitateur. Vous trouverez ci-après les principales organisations membres de la TFE ainsi que les solutions proposées pour vous faire réussir à l'export.

BUSINESS FRANCE EN EGYPTE



Business France a une mission claire : propulser l'audace entrepreneuriale française en France et dans le monde. Grâce à notre réseau de plus de 1 400 collaborateurs en France et dans le monde, nous accompagnons pas à pas les entreprises françaises à l'export, nous apportons conseils, informations cruciales sur les marchés et un accès à des partenaires fiables. Nous valorisons aussi la France auprès des investisseurs étrangers, facilitant leur implantation.

En parallèle, nous promouvons le Volontariat International en Entreprise (V.I.E), une expérience unique pour les jeunes talents à l'étranger.

Aux côtés de CCI France et Bpifrance, nous formons la Team France Export, en soutien aux territoires et à leur tissu entrepreneurial dans leur conquête des marchés internationaux. Ensemble, portons haut les couleurs du business à la française dans le monde !

Le bureau de Business France en Egypte est intégré à la zone Proche Moyen Orient qui compte un bureau régional à Dubaï et une soixantaine de collaborateurs répartis sur 7 pays (Émirats Arabes Unis, Arabie saoudite, Égypte, Qatar, Koweït, Israël, Turquie).

Business France (Égypte) intervient en tant que service commercial de l'ambassade de France en Égypte.

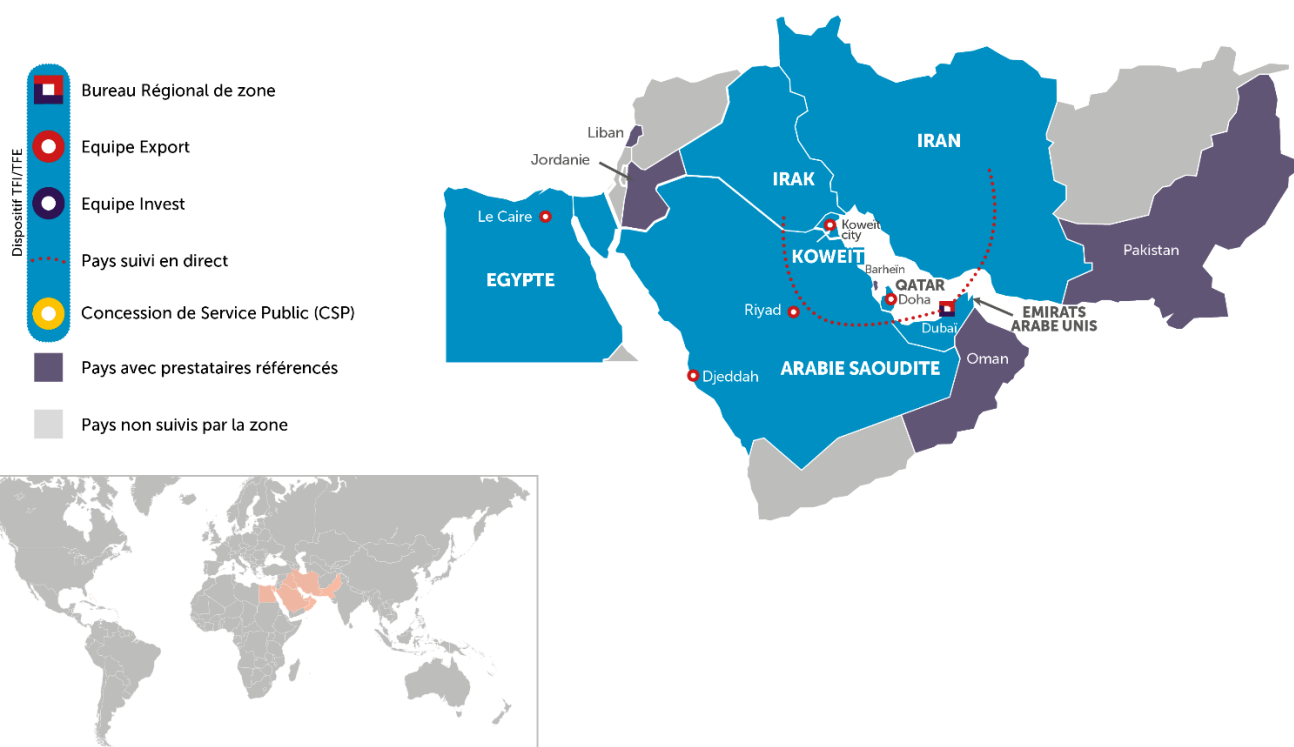
Business France apporte aux entreprises françaises un éclairage sur les spécificités du marché et les acteurs auprès desquels elles pourraient promouvoir et fournir leur expertise, leurs produits et leurs solutions.

L'agence leur fournit un accompagnement sur-mesure en fonction de leur profil et de leur projet en les mettant en relation avec un réseau qualifié d'acheteurs et d'importateurs-distributeurs locaux.

Business France accompagne chaque année près de 100 entreprises à l'export en Égypte à travers la réalisation de prestations d'accompagnement individuel et l'organisation de missions collectives.

Le bureau du Caire couvre également l'appui aux entreprises françaises s'exportant vers la Jordanie et le Liban, en lien avec les partenaires Team France Export référencés localement.

Les projets portés par Business France concernent en priorité des entreprises françaises souhaitant exporter leurs produits et leurs solutions dans les secteurs suivants : santé, sport, loisirs, culture, tourisme, services financiers digitaux (fintech), solutions pour les cultures végétales et l'élevage, transports ferroviaires et urbains, électricité, ville durable, énergies renouvelables, environnement, travaux publics, sécurité, maritime, architecture, bâtiment, hydrocarbures.



L'équipe du bureau Proche et Moyen-Orient de Business France est là pour vous accompagner dans chacune de vos démarches à l'exportation : identifier vos prospects et partenaires potentiels, préparer votre voyage de prospection, vous informer sur les conditions d'accès au marché, vous aider à déployer vos campagnes de communication à travers la presse et les réseaux sociaux, et vous conseiller dans la perspective d'une implantation locale, en mobilisant les partenaires et offres les plus pertinents.

En complément de nos activités, Business France a également référencé des acteurs proposant les services connexes suivants :

- Droit et fiscalité (création de filiale, conseil) ;
- Administration - gestion de filiales (comptabilité, portage salarial) ;
- Hébergement et services associés ;
- Représentation commerciale.

Pour découvrir la programmation des opérations collectives à venir (rencontres BtoB, salons, missions découverte, vendre à un grand compte, etc.), vous pouvez vous connecter sur la plateforme de solutions Team France Export, rubrique agenda, et sélectionner Égypte dans l'onglet des événements de l'export.

Vous pouvez également y accéder en vous connectant directement via le lien Internet indiqué ci-après :

<https://www.teamfrance-export.fr/iledefrance/evenements?pays=EG>

BPIFRANCE : FACILITER LE FINANCEMENT ET L'IMPLANTATION



Bpifrance, banque publique d'investissement, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure également des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, en partenariat avec Business France.

Issu du rapprochement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions, Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement avec une offre adaptée aux spécificités régionales au travers de différents produits.

- Le Prêt de croissance internationale propose de financer des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement liés au développement à l'international ;
- La Garantie de Projets à l'International garantit les apports en fonds propres permettant l'implantation par création, rachat ou développement d'une filiale hors Espace économique européen ;
- Le Crédit Export vise à offrir une solution de financement à l'acheteur étranger public ou privé dans le cadre d'un contrat d'exportation de biens d'équipement ou de services ;
- Avance + Export est une aide permettant de maintenir son niveau de trésorerie dans l'attente du règlement des factures export libellées et payées en euros.

Bpifrance Assurance Export

Bpifrance Assurance Export gère, pour le compte de l'État, une large gamme de garanties destinées à favoriser et soutenir les exportations françaises. En assurant des risques non assurables par le marché privé, elle vise à soutenir les entreprises qui prospectent les marchés à l'international, s'implantant à l'étranger ou y commercialisant des biens et services.

Plusieurs procédures sont ainsi gérées par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État, voici les principales :

- L'assurance prospection, qui propose aux PME françaises une assurance contre le risque d'échec commercial lors de leurs démarches de prospection des marchés étrangers ;
- L'assurance-crédit, qui garantit la réalisation de grands projets à l'étranger contre les risques commerciaux, politiques ou catastrophiques ;
- La garantie des projets stratégiques, qui favorise le financement d'opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française
- L'assurance change, qui permet à toute entreprise de remettre des offres et/ou de conclure un contrat en devises sans être exposée aux variations de change ;
- L'assurance des cautions et préfinancements, qui couvre les émetteurs de cautions bancaires ainsi que les banques assurant le préfinancement export contre le risque de non-remboursement par l'exportateur ;
-
- L'assurance investissement, qui couvre les entreprises françaises réalisant des investissements à l'étranger et les banques qui les financent contre les risques de spoliation et/ou de destruction d'origine politique.

Responsable Régionale - Catherine DORGNAC : catherine.dorgnac@bpifrance.fr

L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION



Depuis une dizaine d'années, la France s'est dotée d'outils de lutte contre les atteintes à la probité lui permettant d'être aujourd'hui à la hauteur des meilleurs standards internationaux en la matière. L'Agence Française Anticorruption – AFA, créée par la loi Sapin II de 2016, est notamment chargée d'aider les entreprises et les acteurs publics à prévenir et détecter les faits de corruption.

En 2020, 95 % des grandes entreprises et 50 % des petites entreprises en France déclaraient avoir déployé des mesures anticorruptions. En effet, même si les petites entreprises n'ont pas d'obligation légale de mettre en place un tel dispositif, elles y ont intérêt et sont de plus en plus nombreuses à le faire, depuis la loi Sapin II.

Cela leur permet, tant en France qu'à l'étranger :

- De se positionner de façon favorable auprès de leurs clients ;
- D'augmenter les chances d'obtenir des financements ;
- De préserver leur réputation ;
- D'améliorer leur gestion.

Ces mesures permettent de sécuriser leur performance dans un environnement économique concurrentiel où probité et éthique occupent une place de plus en plus importante. Afin d'aider les PME-PMI à mettre en place un dispositif, l'AFA a publié un [guide pratique anticorruption](#).

Lors de son développement à l'international, l'entreprise peut avoir à faire face à des pratiques contraires à l'éthique mais courantes dans certains pays : paiement de faveurs pour favoriser la conclusion d'une affaire avec un client, ou pour obtenir le traitement prioritaire d'un dossier auprès de l'administration, etc. Distinguer « la voie raisonnable » pour se développer à l'export et les pratiques relevant de la corruption n'est pas toujours aisée.

En cas de question, les experts de l'AFA sont à votre disposition : afa@afa.gouv.fr. N'hésitez pas à les contacter.

LE SERVICE ÉCONOMIQUE DE L'AMBASSADE DE FRANCE EN ÉGYPTE



Le Service économique (SE) de l'ambassade est responsable du suivi de l'Égypte sur les plans économique et financier, en particulier sous l'angle de la relation bilatérale avec la France. Il défend les intérêts de nos entreprises auprès des autorités égyptiennes et met en œuvre le soutien institutionnel aux grands projets et contrats.

Pour accéder aux actualités économiques de l'Égypte vous pouvez cliquer sur : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/EG?listePays=EG>

L'AFD EN ÉGYPTE



Présente en Égypte depuis plusieurs décennies, l'Agence française de développement (AFD) joue un rôle clé dans le renforcement du partenariat économique entre la France et l'Égypte. À travers son bureau du Caire, l'AFD accompagne les priorités de développement définies par les autorités égyptiennes, en particulier dans les domaines de la transition énergétique, de la gestion de l'eau, de la mobilité urbaine, de la santé, de l'agriculture

durable et de la modernisation des services publics.

En finançant des projets d'infrastructures, en soutenant les réformes publiques et en renforçant les capacités des institutions locales, l'AFD contribue à créer un environnement économique plus stable, transparent et propice aux investissements. Cet engagement bénéficie directement aux entreprises françaises : les grands projets financés par l'AFD génèrent des opportunités pour les fournisseurs, bureaux d'études, industriels et opérateurs français, dont l'expertise est reconnue dans de nombreux secteurs.

L'AFD et sa filiale dédiée au secteur privé, Proparco, soutiennent également le développement d'entreprises locales en facilitant l'accès au crédit, en accompagnant des investissements structurants et en mobilisant des garanties financières. Ces instruments favorisent l'émergence de partenaires solides pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter, à exporter ou à nouer des alliances industrielles en Égypte.

Grâce à son ancrage local et à une équipe expérimentée, le bureau du Caire identifie les besoins du marché, structure des projets ambitieux et veille à leur mise en œuvre. En contribuant au développement économique, social et environnemental du pays, l'AFD constitue un acteur de référence pour les entreprises françaises, en leur offrant un cadre d'intervention plus lisible, plus sûr et riche en opportunités.

<https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/egypte>

CCI FRANÇAISE EN ÉGYPTÉ



La **Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Égypte (CCFE)** a une mission claire : **stimuler et renforcer les échanges économiques entre la France et l'Égypte**. En s'appuyant sur un réseau dynamique d'entreprises membres et sur une connaissance fine des deux environnements d'affaires, elle accompagne les sociétés françaises et égyptiennes dans toutes les étapes de leur développement.

La CCFE met à disposition des entreprises un **ensemble de services à forte valeur ajoutée** : informations stratégiques sur le marché égyptien, identification de partenaires fiables, missions de prospection, études sectorielles, organisation d'événements et de rencontres professionnelles. Elle constitue un point d'entrée privilégié pour comprendre les spécificités du marché, anticiper ses évolutions et y déployer des stratégies de croissance durables.

Véritable trait d'union entre les deux pays, la CCFE **représente et défend les intérêts de ses membres**, tout en favorisant la création d'opportunités commerciales concrètes. Elle anime également une communauté d'affaires active à travers des clubs sectoriels, des conférences thématiques et des initiatives de networking conçues pour faciliter le dialogue et accélérer les projets.

Membre du réseau mondial des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'International, la CCFE bénéficie d'un écosystème global lui permettant d'offrir aux entreprises un accompagnement cohérent, structuré et adapté aux enjeux d'implantation comme d'exportation. Ancrée au cœur du Caire, la Chambre s'affirme ainsi comme un **partenaire stratégique** pour toutes les entreprises souhaitant développer leurs activités en Égypte ou renforcer leur présence dans la région.

<https://www.ccfе.org.eg/>

LES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR



La section Égypte des CCEF est composée de 17 membres qui représentent le spectre des activités des entreprises françaises installées en Égypte.

Les CCEF contribuent au développement de la présence française en Égypte, en apportant leur appui et leurs conseils aux entreprises souhaitant développer des courants d'affaires avec l'Égypte.

L'activité de la section est centrée sur une réunion mensuelle de travail et des déjeuners réguliers ouverts à tous les membres de la communauté d'affaires française. Ces déjeuners permettent de renforcer la solidarité des membres de la communauté d'affaires française et de faciliter l'intégration des nouveaux responsables d'entreprises qui viennent s'installer en Égypte.

<https://www.cnccef.org>



Contacts utiles

03

Thématiques :

- Contacts utiles

Contacts Utiles

Cabinets et agences référencés par Business France

Business France a référencé des acteurs proposant des prestations de services liées à l'ancrage commercial, complémentaires aux missions de l'Agence.

N'hésitez pas à visiter le [site Team France Export](#) pour prendre connaissance de leurs services et les contacter directement



[CLIQUEZ SUR L'ICONE](#)

Des conditions préférentielles au profit des PME-ETI françaises orientées par la Team France Export peuvent être applicables, mentionnez la Team France Export dans votre message.

Pour toute question, écrivez à referencement@businessfrance.fr

À la date de publication du présent guide, la liste des entreprises référencées par Business France est présentée ci-après (liste mise à jour sur le site Team France Export).

- Droit et fiscalité (création de filiale, conseil)

Shehata & Partners	Cairo Business Plaza, New Cairo, Egypt Pour entrer en contact, cliquez ici
-------------------------------	---

- Administration - gestion de filiales (comptabilité, portage salarial...)

TTE Egypte	Bureau 312, Trivium Square Building, North 90 Road, New Cairo Pour entrer en contact, cliquez ici
-------------------	--

- Représentation commerciale (force de vente supplétive...)

NAOS Solutions	21 Masr Helwan Agricultural Road st. Maadi, Cairo, EGYPT Pour entrer en contact, cliquez ici
TTE Egypte	Bureau 312, Trivium Square Building, North 90 Road, New Cairo Pour entrer en contact, cliquez ici

- Hébergement, domiciliation

NAOS Solutions	21 Masr Helwan Agricultural Road st. Maadi, Cairo, EGYPT Pour entrer en contact, cliquez ici
TTE Egypte	Bureau 312, Trivium Square Building, North 90 Road, New Cairo Pour entrer en contact, cliquez ici

Principaux médias

Al Ahram	Rue EL Gala Tel : +202 27704444 ahramdaily@ahram.org.eg https://french.ahram.org.eg/
Le Progrès Egyptien	https://www.progres.net.eg/

Institutions

General Authority for Investment and Free Zones (GAFI)	3 rue Salah Salem, Al Estad Nasr City, Le Caire 16035 info@gafinet.org et e-services@gafinet.org.eg http://www.gafi.gov.eg
Ministère de l'investissement et de la coopération internationale	8 rue Adly Street – centre du Caire ou 3 rue Salah Salem Tel : +202 23910008 / +202 23908819 + 202 24055452 investment@miic.gov.eg https://moic.gov.eg/
Ministère du commerce et de l'industrie	2 rue Latin America, Garden City Le Caire mfti@mfti.gov.eg https://www.presidency.eg/fr
GOEIC (General Organization for Export and Import Control)	Wasat Al-Balad, Le Caire customercare@goeic.gov.eg https://www.goeic.gov.eg/fr
Egyptian Organization for Standardization and Quality (EOS)	16 rue Tadreeb El Modarredbeen El- Ameriya Le Caire Tel : +20 22 284 55 28 eos@idsc.net.eg https://www.eos.org.eg/en

Représentations françaises

Ambassade de France au Caire	29 Charles de Gaulle, Oula, Al Giza, Giza Governorate 3726513 https://eg.ambafrance.org/ Tel : +20 2 35 67 32 00 Compte LinkedIn
Consulat Général de France au Caire	7, rue Abi Shamar Guizeh, République arabe d'Égypte https://eg.ambafrance.org/-Le-Consulat-general-de-France-au-Caire- Tel : + (202) 35 67 33 50
Consulat Général de France à Alexandrie	2, Pl. Ahmed Orabi, BP 474, Mansheya https://eg.ambafrance.org/-Le-Consulat-general-de-France-a-Alexandrie- Téléphone : +20 3 48 47 950
Service économique de l'Ambassade de France Business France Agence Française de Développement	Les trois entités résident à l'adresse suivante : 10, rue Sri Lanka Zamalek, LE CAIRE ÉGYPTÉ
CCI France Egypte	1 rue Wadi El Nil Mohandessine 12411 Le Caire Pour entrer en contact, cliquez ici

Finance

Crédit Agricole	29 Charles de Gaulle, Oula, Al Giza, Giza Governorate 3726513 Pour entrer en contact, cliquez ici
------------------------	--

PARTEZ À LA CONQUÊTE DE L'INTERNATIONAL,



NOUS VOUS PROPOSONS UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

CONSEILS ET INFORMATIONS, AIDE À L'IMPLANTATION, OUVERTURE DE COMPTES,
SÉCURISATION DE VOS TRANSACTIONS, CASH MANAGEMENT...

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À VOS NOUVEAUX DÉFIS
INTERNATIONAL.GROUPECREDITAGRICOLE.COM



GROUPE
CRÉDIT
AGRICOLE



CRÉDIT
AGRICOLE
GROUP

CRÉDIT
AGRICOLE



CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

CRÉDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING

CRÉDIT AGRICOLE
MIDCAP ADVISORS

INTERNATIONAL BUSINESS SOLUTIONS BY CRÉDIT AGRICOLE GROUP

© 2025 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

EPIC Business France – 77, Bd St Jacques – 75014 PARIS

Représentant légal : [Prénom Nom]

Directeur de la publication : [Prénom Nom]

Responsable de la rédaction : Didier Boulogne

Auteur : Business France

Contributeurs :

Business France Égypte

Rédacteur :

Octave BROUDEHOUX

Février 2026